

De l'Aube Jusqu'à l'Aurore

Aigues-Mortes, 17 août 1893

Gérard Noiriel

Aigues-Mortes, 17 août 1893¹

Gérard Noiriel

1

Sommaire

1. Présentation du projet	page	2
1.1. <i>Un non-lieu de mémoire</i>		2
1.2. <i>Le projet de spectacle</i>		3
2. Présentation du sujet		3
2.1. <i>La société aigues-mortaise en 1893</i>		3
2.2. <i>Travail et travailleurs dans les salins</i>		6
3. Les événements		9
3.1. <i>La vengeance</i>		9
3.2. <i>La construction des innocences</i>		16
3.3. <i>Epilogue</i>		21
4. Les personnages		22
ANNEXES		
A. Quelques éléments sur les ouvriers migrants travaillant dans les salins à la fin du XIXe siècle.		27
B : Les courses de taureaux à Aigues-Mortes à la fin du XIXe siècle.		29
C : Musiques et chants		29

¹ Document de travail, réalisé avec le soutien de La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, dans le cadre des recherches menées en vue de la publication de l'ouvrage "Le massacre des Italiens, Aigues-Mortes, 17 août 1893", Ed. Fayard, 294 p., janvier 2010.

1. Présentation du projet

1.1. Un non-lieu de mémoire

Aigues-Mortes est une petite ville de Camargue, proche des Saintes Marie de la Mer. De nos jours, elle s'anime surtout l'été, grâce au tourisme. Les visiteurs affluent dans cette cité « chargée d'histoire » dont la mémoire visible est fixée dans les pierres de son architecture : les ruelles de la vieille ville, les remparts, et la fameuse Tour de Constance dans laquelle on enfermait, avant la Révolution, les femmes de religion protestante. La statue de Louis IX (« saint Louis »), sur la place du même nom, rappelle que le roi « très chrétien » s'est embarqué à Aigues-Mortes, en direction de Tunis, pour une ultime croisade, dont il ne reviendra jamais.

Mais les historiens de l'immigration connaissent Aigues-Mortes pour une autre raison. C'est ici que le 17 août 1893 a eu lieu le plus grand « pogrom » (au sens du dictionnaire : « émeute accompagnée de pillages et de meurtres, dirigée contre une communauté particulière »), de toute l'histoire contemporaine de la France. Ce jour-là, les ouvriers italiens travaillant dans les salins ont été littéralement massacrés par la population locale. Bilan : 9 morts et une cinquantaine de blessés, selon les autorités français. 9 morts, 17 disparus et une centaine de blessés selon les autorités italiennes. Cet événement a marqué le paroxysme des violences anti-italiennes perpétrées en France au cours des années 1880-1890. Il a été à la une de l'actualité pendant plusieurs semaines, non seulement en raison de la sauvagerie de ce massacre collectif, mais aussi parce que les partis et les journaux transalpins s'en sont emparés pour alimenter une violente campagne contre la France, à une époque où l'Italie était l'alliée militaire de l'Allemagne.

L'affaire d'Aigues-Mortes a été à nouveau au cœur de l'actualité à la fin du mois de décembre 1893, au moment du procès. Alors que la culpabilité des 16 inculpés français avait été clairement établie par la justice, le jury populaire de la Cour d'assises d'Angoulême, cédant aux pressions nationalistes, a prononcé un acquittement général. Ce verdict, l'un des plus grands scandales judiciaires de l'histoire contemporaine française, sera accueilli avec consternation par le gouvernement républicain et relancera l'agitation anti-française en Italie.

L'affaire d'Aigues-Mortes illustre au plus haut point ce que j'ai appelé dans le *Creuset français* les « non-lieux de mémoire » de l'histoire républicaine. Le « pogrom » et le déni de justice qui l'a suivi ont été refoulés de la mémoire nationale, mais aussi de la mémoire locale. Le travail collectif de « repentance » n'ayant pas pu se faire, un sentiment diffus de culpabilité subsiste encore aujourd'hui à Aigues-Mortes, comme j'ai pu le constater en enquêtant sur place. Le fait que les Italiens aient été massacrés au pied des remparts de la ville, sous les yeux de Saint Louis rendant la justice, n'a jamais pu être véritablement assumé. Le pogrom du 17 août 1893 demeure comme la face sombre, la face cachée de la ville, qu'aucun son et lumière ne vient jamais éclairer durant les belles soirées d'été.

Du côté italien, les familles des victimes n'ont pas eu la possibilité d'accomplir leur « travail de deuil » puisque plusieurs corps n'ont jamais été retrouvés et que les cadavres identifiés ont été enterrés de nuit à Aigues-Mortes, par les autorités locales, au lendemain même des événements, par crainte que la population ne s'en prenne aux cercueils. L'ampleur du massacre et l'injustice du procès ont nourri un ressentiment durable en Italie. Dans la mémoire nationale italienne, Aigues-Mortes est devenu le symbole du drame des émigrants. L'événement a été longtemps exploité par la droite nationaliste. On dit même que Mussolini aurait confié à Hitler, lors du pacte signé entre les deux hommes en 1939, que lorsqu'il aurait envahi la Provence, son premier geste serait de raser Aigues-Mortes.

1.2. Le projet de spectacle

Le spectacle que nous proposons à partir de cette affaire n'a pas pour but de dénoncer les coupables, en rejouant le procès d'Angoulême. L'objectif est de faire comprendre comment se fabrique le rejet des autres et l'engrenage de la violence ; comment, après coup, les acteurs d'un drame s'y prennent pour fabriquer leur innocence ; comment « l'identité nationale » peut être mobilisée pour légitimer la barbarie. Le recul de l'histoire doit permettre aussi de réfléchir aux problèmes de l'immigration d'aujourd'hui.

Ce projet réunit toutes les conditions pour montrer au grand public les formes de collaboration que la Cité nationale de l'histoire de l'immigration souhaite développer entre les historiens et les professionnels du spectacle vivant. Le fait que nous puissions le développer en partenariat avec la MC93 de Bobigny est un atout supplémentaire car nous pourrions bénéficier de l'expérience accumulée en ce lieu concernant la « mise en spectacle » de l'histoire contemporaine.

2. Présentation du sujet

2.1. La société aigues-mortaise en 1893.

Au cours des vingt années qui ont précédé le pogrom du 17 août 1893, Aigues-Mortes a connu des bouleversements économiques et politiques très profonds qui ont provoqué une rupture des liens de sociabilité antérieurs. Longtemps, cette région marécageuse avait été considérée comme un « bout du monde ». Perdue au milieu des marais (les eaux mortes) de la Camargue, la cité médiévale végétait à l'écart des grands axes de communication de la vallée du Rhône. Son port, définitivement supplanté par celui de Marseille, n'était plus vraiment une fenêtre sur la Méditerranée.

Cet isolement a été rompu avec l'inauguration de la ligne de chemin de fer reliant Aigues-Mortes à Nîmes, en 1873. La gare, lieu stratégique fondamental pendant les événements du 17 août, nous le verrons, est devenue à partir de cette date, un point de passage obligé entre la cité recroquevillée à l'intérieur de ses remparts et le monde extérieur. C'est par là que la Compagnie des salins du midi exporte le sel, c'est par là qu'arrivent les ouvriers migrants, les forces de l'ordre mais aussi les journaux de Paris ou de Nîmes.

Jusque dans les années 1870-80, la population locale était composée essentiellement de pêcheurs et surtout de petits paysans vivant du pâturage de leurs moutons sur les maigres herbages des terres marécageuses. Les ressources tirées des marais, principalement la pêche, la chasse et la récolte du sel (attestée dès le Moyen Age) procuraient des compléments de revenus indispensables à leur survie.

L'arrivée du chemin de fer a été une bénédiction pour les propriétaires des marais salants, car elle a élargi leurs débouchés au-delà du Languedoc. La production de sel a ainsi progressé de 40% en deux décennies (50 000 tonnes en 1873, 70 000 tonnes en 1893, 450 000 tonnes aujourd'hui). Mais le chemin de fer a aggravé les difficultés des petits paysans car les produits agricoles en provenance des régions plus riches ont commencé à inonder le marché local. La population aigues-mortaise a ainsi été frappée de plein fouet par la première grande crise du capitalisme français (qu'on appelle la « Grande Dépression »).

Mais un autre événement majeur va contribuer à bouleverser, à la même époque, l'économie locale. On découvre en effet que l'insecte parasite du phylloxera, qui finira par ruiner le vignoble languedocien, ne sévit pas sur les vignes plantées dans le sable. Du coup, les gros exploitants du midi viticole se ruent sur les landes et les dunes du littoral aigues-mortais. Les prix des terrains font la culbute. Les petits paysans plantent des vignes sur leurs maigres arpents, ce qui leur

procure une petite aisance. Bref comme le dit une étude de l'époque, désormais à Aigues-Mortes, « l'argent coule à flots ». A l'intérieur des remparts, les vieilles maisons sont rénovées. Et les grands propriétaires des nouveaux domaines viticoles se font construire de somptueux « mas » à l'extérieur des remparts, entre les vignes et les marais.

En 1893, la production de sel est quasiment monopolisée par la Compagnie des salins du midi (désormais CSM). Elle deviendra familière à tous les Français, à partir des années 1930, grâce à son symbole : la petite « baleine bleue » que l'on trouve encore aujourd'hui sur nos paquets de sel de cuisine. Cette société par actions a été créée par des bourgeois de Montpellier sous le Second Empire. Ils ont réussi à racheter la plupart des marais de la région d'Aigues-Mortes, situés dans une zone qu'on appelle le Peccais (2000 à 3000 ha à l'époque, 10 000 aujourd'hui). En 1893, la CSM exerce aussi un véritable monopole sur le transport du sel, traitant d'égal à égal avec les compagnies de chemins de fer.

Ces mutations économiques ont rompu les liens traditionnels entre les exploitants des marais salants et la société locale. Jusqu'à la fin du Second Empire, le directeur de la CSM était un notable qui invitait le préfet du Gard, et autres sommités régionales, à de fameuses parties de chasse sur les étangs. Il considérait les ouvriers comme ses « enfants ». Son épouse animait les œuvres charitables, accordant des secours aux malades, des rentes aux veuves d'ouvriers, etc. Cette société de notables n'était pas vraiment organisée sur une base nationale. En 1859, c'est d'ailleurs un Grec naturalisé français, le docteur Homède Schillizzi, qui avait été nommé maire d'Aigues-Mortes, par l'empereur Napoléon III.

Garder de bonnes relations avec les gens du pays était vital pour la CSM en raison des particularités du procès de travail dans les salins. La société employait, en effet, un nombre très réduit d'ouvriers permanents (les saliniers). Mais pour la récolte du sel, qui avait toujours lieu au mois d'août, elle avait besoin de rassembler une main d'œuvre très importante de travailleurs saisonniers. En août 1893, une quarantaine de saliniers travaillent à la CSM. Mais 1300 ouvriers ont été recrutés pour la récolte.

Alors que jusque là, l'intérêt de la compagnie convergeait avec celui de la population locale, car celle-ci avait besoin de travailler l'été dans les salins pour survivre, dans les années qui ont précédé le pogrom de 1893, ce système s'est effondré. Régnant désormais sur les marais, la CSM a commencé à s'attaquer aux usages ancestraux qui permettaient aux pauvres de chasser et de pêcher sur les étangs. Elle a multiplié les procès pour « braconnage », provoquant un vif mécontentement chez les paysans. La monopolisation du transport du sel a ruiné un grand nombre d'intermédiaires qui vivaient auparavant de ce commerce. L'ouverture de la ligne de chemin de fer a permis à la CSM de conquérir de nouveaux marchés, mais du coup elle a été prise dans le jeu de la concurrence nationale. Les tâches de manutention n'étant pas encore mécanisées, la compagnie a dû recruter un nombre croissant d'ouvriers saisonniers pour faire face à l'augmentation de la production. L'élévation des coûts salariaux a incité la Compagnie à instaurer le travail au rendement. En 1893, la productivité par ouvrier est 6 fois plus élevée à Aigues-Mortes que dans les salins de l'Ouest (Guérande). Mais les salaires des ouvriers payés à la tâche n'ont pas augmenté depuis plus de 15 ans.

A partir des années 1870, Aigues-Mortes a connu aussi des mutations considérables dans le domaine politique. Le triomphe de la IIIe République a mis fin à la société des notables. Une nouvelle génération de fonctionnaires est désormais en poste, dans le département du Gard comme ailleurs. Souvent issus de la petite classe moyenne, ils sont méfiants à l'égard du grand patronat et militent pour la laïcité contre l'Eglise catholique. Adeptes des droits de l'homme, ils n'en sont pas moins d'ardents défenseurs de l'intérêt national. La IIIe République a aussi modifié le recrutement du personnel municipal. Désormais le maire est élu par ses concitoyens et non plus

nommé par le pouvoir central. En 1893, la ville d'Aigues-Mortes, qui avait été longtemps sous la coupe des conservateurs, est dirigée par un maire républicain, Marius Tarrius, qui jouera (à son corps défendant) un rôle central lors du massacre du 17 août.

Les lois scolaires de Jules Ferry (qui datent du début des années 1880) ont favorisé la diffusion de la culture écrite au sein de la population rurale. Les ouvriers et les paysans qui ont moins de 30 ans en 1893 ont tous usé (au moins pendant quelques années) leurs fonds de culotte sur les bancs de l'école républicaine « laïque, gratuite et obligatoire ». Ils ont tous appris les rudiments de l'histoire de France, en célébrant « nos ancêtres les Gaulois », le chevalier Bayard et les mérites de la colonisation. Depuis 1880, le 14 juillet est le jour de la fête nationale et la Marseillaise a été officiellement consacrée comme hymne français.

Les gens du peuple se débrouillent désormais suffisamment bien avec l'écrit pour pouvoir lire le journal. Au cours des années 1880-90 le nombre des lecteurs de quotidiens a augmenté, en France, dans des proportions faramineuses (il a été multiplié par dix en 30 ans). A Aigues-Mortes, on lit la presse populaire nationale (comme le *Petit Journal* qui tire alors à 1,3 million d'exemplaires) ou régionale comme le *Petit Méridional* (de Montpellier) ou le *Petit Marseillais*. Ces quotidiens régionaux ont des rubriques locales qui donnent des nouvelles sur les gens du pays.

La presse va jouer un grand rôle pour la politisation des campagnes. C'est à ce moment-là, en effet, que les journaux inculquent les rudiments de « l'identité française » à leurs lecteurs, en leur présentant, jour après jour, les péripéties des rivalités diplomatiques qui opposent entre elles « les grandes puissances ». Depuis que l'Italie a rejoint la « Triple » (alliance militaire avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie), ce pays est dans le collimateur des journalistes, ce qui a des répercussions sur les relations quotidiennes entre ouvriers français et immigrés. Déjà en juin 1881, la querelle franco-italienne à propos de la Tunisie avait provoqué une chasse à l'Italien dans les rues de Marseille qui avait fait 3 morts. (C'est l'affaire des « Vêpres marseillaises »).

Les partis nationalistes réclament à corps et à cris des mesures de « protection du travail national » pour résoudre la crise économique. Le pouvoir républicain a cédé pour la première fois à ce genre de revendications en adoptant le décret de 1888 qui oblige les travailleurs étrangers à se faire enregistrer dans la commune où ils travaillent. Ce décret a été confirmé par la loi du 8 août 1893, promulguée 8 jours avant les événements d'Aigues-Mortes. La première loi sur la nationalité française a été adoptée en 1889.

Une autre facette de la politisation des classes populaires doit être rapidement évoquée, même si elle n'a joué aucun rôle direct dans le pogrom du 17 août. Elle concerne le mouvement ouvrier. En 1893, celui-ci est en plein développement sur le plan national. Les grèves se multiplient dans toutes les régions de France. Les élections législatives, dont le premier tour a eu lieu quelques jours après le pogrom, marquent une avancée spectaculaire du parti socialiste, surtout dans les régions ouvrières du Nord et du centre de la France. Ce succès s'explique en partie par l'immense impact de la fusillade de Fourmies (Le 1^{er} mai 1891, l'armée a tiré sur les manifestants et 8 ouvriers ont été tués). Enfin, il faut souligner les progrès de l'anarchisme. Une vague d'attentats meurtriers a secoué le pays en 1892-93. Ravachol, exécuté le 11 juillet 1892, devient une figure mythique de la résistance au pouvoir dans une partie des classes populaires. Tous les grands journaux ouvrent une rubrique régulière sur « les anarchistes », équivalente à la rubrique « terroristes islamistes » des médias d'aujourd'hui.

2.2. Travail et travailleurs dans les salins

2.2.1 La récolte du sel

La récolte du sel est un travail de force (et même de forçat). Elle se décompose en deux opérations successives qui durent une semaine à 15 jours chacune. La première c'est le *battage* du sel. Il consiste à enlever (à la pioche), la croûte qui résulte de l'assèchement des marais depuis le printemps, puis à disposer le sel en tables salantes (appelées « gerbes » ou « javelles »).

La seconde opération, c'est *le levage* du sel. Il faut le transporter à l'aide de brouettes depuis les javelles jusque sur des lieux de stockage ou il est disposé en « camelles » (énormes tas de sel de forme triangulaire), de façon à le protéger contre les intempéries. L'augmentation de la production explique que les camelles puissent atteindre désormais 20 m de haut. Cette deuxième phase de la récolte est particulièrement délicate car elle doit être accomplie le plus vite possible, le sel étant, à ce moment-là, particulièrement « vulnérable ». Un orage peut suffire à détruire une récolte. Toute l'activité de l'année se joue donc dans la semaine du levage.

Ce sont ces contraintes techniques qui expliquent que la CSM ait décidé d'introduire le travail au rendement uniquement pour le levage du sel. Des ouvriers particulièrement robustes et endurants peuvent espérer gagner jusqu'à 10, voire 12 francs par jour ; alors que le battage du sel, payé à la tâche, ne rapporte que 5 francs par jour. Mais pour « faire » leur journée, les ouvriers recrutés pour le levage doivent travailler comme des forçats. En plein mois d'août, sous un soleil de plomb, il leur faut transporter des brouettes de sel qui atteignent fréquemment 100 kg, de 6h du matin jusqu'à 7h du soir. Pour toute nourriture, les ouvriers ont droit à du pain, de la soupe (midi et soir) et du café. Une enquête, réalisée par le *Petit Méridional* à la suite des violences d'août 1893, souligne que les ouvriers des salins dorment dans des cabanes (qu'on appelle les « cambuses »), « tout habillés sur de l'herbe sèche des marais placée simplement à terre comme dans une bergerie ou une écurie. Dans ces locaux, pas un placard, pas un porte-manteau pour les effets. C'est d'une excessive malpropreté ».

Ce qui rend encore plus inhumain ce type de travail, c'est le manque d'eau. Etant donné la chaleur et l'intensité de l'effort physique qu'ils doivent accomplir, les ouvriers ont besoin de se désaltérer constamment. Mais ils veulent aussi pouvoir se laver fréquemment car le sel leur colle à la peau à cause de la sueur et du vent (le mistral est l'un des atouts naturels de la région, avec le soleil, car il favorise l'évaporation de l'eau et donc le dépôt du sel). L'eau est nécessaire aussi pour laver les vêtements de travail, étant donné que ces ouvriers vivent pendant 2 ou 3 semaines en complète autarcie. Mais en 1893, la ville d'Aigues-Mortes ne dispose pas encore d'un système d'adduction d'eau (« l'eau courante » n'arrivera dans la ville qu'en 1896). L'eau est donc transportée à dos de mulets jusque dans les marais, situés à 7 km de la ville.

Les conséquences néfastes de cette absence d'hygiène, aggravée par le fait qu'Aigues-Mortes se trouve au cœur d'une zone marécageuse, ont été signalées à l'époque, dans plusieurs rapports médicaux qui montrent que la population est exposée aux fièvres (paludisme) en septembre et octobre, en raison des pluies fréquentes et des moustiques. Les pharmaciens de la ville trouvent le plus clair de leur recette dans le sulfate de quinine.

La « prolétarianisation » progressive du travail dans les salines explique que les gens du pays aient eu tendance à délaisser de plus en plus ce type d'activité saisonnière, sauf en cas de nécessité majeure. Le brutal développement du vignoble a permis à la majorité d'entre eux d'y échapper. Les uns sont suffisamment aisés, désormais, pour éviter ces travaux pénibles et les autres trouvent à s'employer aux vendanges qui commencent elles aussi en août, juste après la récolte du sel.

2.2.2. Les trois visages du prolétariat.

Pour faire face à la pénurie de main d'œuvre, la CSM va donc mettre à profit les opportunités nouvelles offertes par le chemin de fer. Puisque le nombre des pauvres, contraints d'accepter ces travaux de forçats pour survivre, n'est plus suffisant localement, la compagnie va aller les chercher plus loin, car les pauvres, en ces temps de crise, ne manquent pas. En août 1893, les ouvriers recrutés par la Compagnie pour la récolte du sel au Peccais se répartissent en trois ensembles.

Les montagnards.

Le premier ensemble constitue le « noyau stable » des travailleurs que la CSM emploie régulièrement depuis l'ouverture du chemin de fer. Ce sont des migrants en provenance des régions montagneuses. Ils ont pris l'habitude de séjourner 4 à 5 semaines dans le midi et d'enchaîner la récolte du sel puis les vendanges. Dans cet ensemble, il faut toutefois distinguer deux groupes. Le plus important est celui des « *Ardéchois* » (auquel on peut ajouter les migrants de Lozère et de Haute-Loire). J'ai donné, dans l'annexe A, quelques indications sur ce groupe. Mais il n'est pas nécessaire d'y insister longuement car pratiquement aucun des acteurs du pogrom du 17 août, n'en est issu. Le second groupe de migrants est composé de « *Piémontais* ». La CSM ne parvenant pas à satisfaire ses besoins en main d'œuvre avec les Ardéchois (notamment parce que les migrants du Massif Central commencent à se fixer définitivement dans les grandes villes françaises), elle recrute de plus en plus au-delà des Alpes. La grande majorité d'entre eux sont originaires des zones les plus déshéritées du Piémont. Depuis le début du XIXe siècle, beaucoup d'entre eux étaient employés en France pour les travaux agricoles et surtout dans les chantiers de construction des voies ferrées. Mais la terrible crise économique qui a frappé le Piémont après 1850 a intensifié l'émigration (cf. les éléments plus détaillés fournis en annexe A). Ardéchois et Piémontais ont beaucoup de points communs sur le plan sociologique. Ils partagent des conditions de vie similaires, celles de tous les pauvres des villages montagnards, à cette époque. Tout leur « capital » tient dans leur force physique. Ni les uns ni les autres ne parlent alors le « français » et la plupart sont illettrés. Pendant les périodes d'émigration, ils vivent le plus souvent entre eux, sans grand contact avec la population extérieure.

Ces similitudes expliquent d'ailleurs que leur recrutement obéisse aux mêmes règles. La direction des salins « sous-traité » l'embauche et l'organisation du travail à des « chefs de chantiers » que l'on appelle localement des « bayles » ou « chefs de bricole ». Ceux-ci sont en général des anciens ouvriers qui ont la confiance des patrons et qui recrutent des jeunes de leur village. Ce système d'interconnaissance donne au « chef de bricole » un rôle d'intermédiaire indispensable. Ceci d'autant plus qu'ils sont « bilingues », car ils parlent le français et le patois de leurs villages d'origine. Chacun d'eux négocie avec le directeur de la CSM le salaire de son équipe (la « chiourme », composée d'une cinquantaine d'ouvriers). C'est à lui que le patron remet la paye de l'équipe, c'est lui qui la répartit ensuite entre les ouvriers. Le « chef de bricole » procure aussi la nourriture et assure les frais d'entretien de son équipe ; ce qui permet aux moins scrupuleux de faire des profits substantiels en revendant aux ouvriers la boisson et la nourriture à des tarifs beaucoup plus élevés que leur prix d'achat. Le « chef de bricole » assure aussi la discipline collective. Le regard du village d'origine pèse ainsi sur ces émigrants. C'est ce qui explique qu'aucun Ardéchois n'ait été impliqué dans le pogrom du 17 août.

Le brutal développement de l'immigration italienne dans la région de Marseille (plus de 60 000 personnes en 1890) explique que des immigrants d'autres régions que le Piémont (notamment la Toscane) aient commencé à se rendre aux salins, par le train, en dehors de ces réseaux villageois. En 1893, la main d'œuvre d'origine italienne constitue le tiers des effectifs recrutés pour la récolte du sel, à Aigues-Mortes. On trouve déjà 5 Italiens parmi les « chefs de bricole ».

Les trimards

Le deuxième groupe d'ouvriers que la récolte du sel attire en masse à Aigues-Mortes est formé de ceux que l'on appelle à l'époque les « trimards » ou les « trimardeurs ». C'est dans ce groupe que l'on trouve le plus grand nombre d'individus impliqués dans le massacre du 17 août. A la différence des Ardéchois et des Piémontais, qui forment de petites communautés structurées sous la coupe de leur « chef de bricole », les trimards sont des individus en rupture de ban. C'est le petit peuple des nomades, des vagabonds, des « sans domicile fixe » comme on disait déjà à l'époque, qui ont fait les frais des mutations économiques décrites plus haut (cf. annexe A).

En été les trimards affluent dans le midi, car le climat leur permet de coucher à la belle étoile. Depuis l'inauguration de la ligne de chemin de fer, ils sont de plus en plus nombreux à se diriger vers Aigues-Mortes au mois d'août car ils espèrent trouver du travail dans les salins et dans le vignoble. Ce type de « petits boulots » leur permet d'obtenir un certificat justifiant leur emploi du temps. Ils pourront ainsi présenter des « papiers » lors des contrôles de gendarmerie pour éviter d'être condamnés pour « vagabondage ». Néanmoins, la Compagnie répugne à recruter des « trimards », non seulement en raison de leur réputation sulfureuse, mais aussi parce que, bien souvent, ils n'ont pas les aptitudes physiques requises pour le levage du sel. Beaucoup de ces mutilés de la vie sont aussi, en effet, des mutilés tout court. Les trimards qui ont été refoulés à l'embauche ont pris l'habitude de venir malgré tout aux salins le premier jour de travail. Les sauniers et les chefs de bricole doivent alors refuser de leur donner des outils, ce qui provoque régulièrement des tensions.

La CSM doit tenir compte de ces pressions car, pour se faire recruter, les trimards mettent en avant le fait qu'ils sont français. Depuis plusieurs années, cette question est devenue un sujet sensible ; les patrons étant fréquemment accusés par les nationalistes (et les socialistes) d'embaucher des étrangers, plutôt que des nationaux. La CSM est donc quasiment obligée de faire travailler un certain nombre de trimards.

Ceux qui sont rejetés errent dans les rues d'Aigues-Mortes, maugréant contre les patrons et les étrangers. Ils dorment au pied des remparts, sur des bancs, ou à la gare dans les wagons de marchandises. La rubrique des faits divers, dans les journaux locaux, est constamment alimentée par les « exploits » des trimards (attentats à la pudeur, bagarres d'ivrogne, etc). Ils sont donc redoutés par la population locale et font l'objet d'une dénonciation unanime. C'est surtout pour sévir contre eux que le maire d'Aigues-Mortes réclame depuis de nombreuses années une augmentation des effectifs de gendarmerie. La question de la « sécurité » est un thème central de l'affaire d'Aigues-Mortes.

Les paysans d'Aigues-Mortes

Le dernier groupe d'ouvriers des salins est formé par des journaliers et des hommes de peine de la région, qui n'ont pas pu, parce qu'ils n'avaient pas de terre, profiter du boom de la viticulture. La recrudescence de la crise économique au début de l'année 1893 les a laissés sans travail pendant de longs mois, les contraignant à chercher de l'embauche pour le levage du sel. Dans leur vision du monde, l'opposition entre « eux » et « nous » obéit à une logique locale. Comme le reste de la population d'Aigues-Mortes, ils dénoncent l'envahissement de la ville par des gens qui ne sont pas du « pays ».

3. Les événements

L'affaire d'Aigues-Mortes se décompose en deux étapes bien distinctes. La première se déroule entre le 15 et le 17 août 1893. La colère de la population locale, motivée par un désir de vengeance, aboutit au massacre des Italiens. La seconde étape se déroule du 18 août jusqu'au 31 décembre 1893 (date du verdict du procès d'Angoulême). C'est à ce moment-là que vont être fabriqués les arguments qui aboutiront à proclamer l'innocence des assassins.

3.1. La vengeance

On peut résumer l'affaire d'Aigues-Mortes en quelques mots. Des ouvriers locaux qui avaient eu le dessous dans une altercation avec des Italiens se sont ensuite vengés en exterminant tous ceux qui sont tombés entre leurs mains. La « fierté d'être français », inculquée par les élites de la République et martelée par la presse, est devenue alors le prétexte pour assouvir des haines alimentées par de longues années de souffrances et de ressentiment.

Aigues-mortes, le 15 août dans l'après-midi.

L'enquête établira que la colère de la population locale à l'égard des « Italiens » a commencé pendant la fête du 15 août. A cette date, la plus grande partie des migrants et des trimards sont déjà sur place. La petite bourgade qui compte habituellement 3000 habitants en abrite alors 1000 à 1500 de plus.

Le 15 août est l'un des plus importants jours de fête pour la population rurale de ce temps. La Compagnie des salins du midi est obligée de « chômer » ce jour-là. C'est pourquoi, traditionnellement, elle s'arrange pour que les opérations de battage du sel s'achèvent le 14 au soir, le levage commençant le 16 au matin. Les ouvriers sont payés le 14, ce qui leur permet de faire bombance le lendemain dans les cabarets de la ville. Pour limiter la concurrence dans le recrutement de la main d'œuvre, le salin de Mourgues (le seul qui échappe à l'emprise de la CSM) termine les opérations de levage le 14 août. Ce qui permet aux ouvriers les plus aptes à ce travail, de se faire embaucher le 16 par la CSM. Mais le levage n'attire que les plus courageux et les plus costauds. A la Fangouse (nom donné à l'un des marais de la zone du Peccais), 200 ouvriers avaient participé au battage du sel. Mais il n'y en a que 80 qui se sont présentés pour le levage. C'est l'argument que brandira la CSM pour justifier l'embauche des Italiens.

Néanmoins, des ouvriers qui venaient d'achever la récolte aux salins de Mourgues ont été refusés à l'embauche par la CSM. Ce qui a alimenté les conversations dans les cabarets. On peut imaginer que les courses de taureaux organisées sur la place Saint-Louis (cf. annexe B) ont contribué à l'excitation générale. Des ouvriers locaux, comme **Philippe Buffard (dit le Kroumir)** (3) [*les numéros renvoie à la liste des principaux acteurs du drame regroupés dans la partie « personnages »*], sans doute refusé à l'embauche parce qu'il était trop vieux (au-delà de 30 ans il était difficile d'être compétitif dans ce genre de travail physique), ont commencé à se plaindre d'avoir été refoulés. Des trimards, comme **Biblemont (dit Bidile)** (4) se sont joints à eux en dénonçant la CSM parce qu'elle avait préféré recruter des « Italiens », plutôt que des Français. Le rapport de gendarmerie souligne en effet que, dès ce jour-là, des trimards particulièrement « avinés » excitaient la population contre la compagnie et contre les « étrangers ».

La matinée du 16 août.

Le philosophe et écrivain, Bernard Lazare, qui animera quelques années plus tard, la campagne pour la réhabilitation du capitaine Dreyfus, a publié un article dans le Figaro du 15 septembre 1893 qui décrit bien l'atmosphère de ces marais salants en été. « C'est une terre de désolation et de mélancolie, ravagée par des vents incessants. Le mistral chargé d'effluves salées (...) soulève la fine poussière de sel qui corrode la peau. Elle se pose sur les roseaux et les

salicornes qui bordent les eaux, s'accumule dans les crevasses et les ornières, et forme au-dessus des marais, un nuage qui étincelle ».

Le travail du levage a commencé au marais de la Fangouse (situés à 6 km au sud est de la ville), le 16 août à 6 heures du matin. D'après le rapport établi par le juge d'instruction lors du procès, 300 ouvriers, dont une centaine de « Français » et 200 « Italiens », sont alors présents sur ce chantier. Cet effectif est réparti en plusieurs équipes, dirigées par des « chefs de bricole » en fonction des affinités locales ou régionales. Le travail est rythmé par les chants traditionnels des régions et des villages d'origine. Les ouvriers qui ne sont pas issus des communautés ardèchoise et piémontaise ont été dispersés dans les différentes équipes. Certains d'entre eux se retrouvent ainsi avec des « Italiens ». C'est le cas notamment de **Felix Lotte, (dit « le boiteux »)** (5). Ce trimard a réussi à se faire embaucher par la compagnie (ce qui peut paraître surprenant), mais en raison de son handicap et de son âge (32 ans), il est vraisemblable qu'il n'est pas physiquement apte pour ce type de travail.

Très vite, des incidents éclatent au sein de ces équipes « mixtes ». Leur cause principale tient au fait que les ouvriers français n'arrivent pas à suivre la cadence des Piémontais qui « ont beaucoup plus d'endurance à la fatigue ». Sur un point du chantier, l'un d'entre eux reproche en effet à un Français « de ne pas assez charger sa brouette ». Etant donné que les ouvriers sont payés au rendement, et *collectivement*, ce point est évidemment crucial car ceux qui ne suivent pas le rythme pénalisent les autres. C'est le principal motif de mécontentement des Italiens. À une époque, et dans un monde, où la force physique est une dimension fondamentale de l'identité masculine, on peut sans doute imaginer aussi que les Piémontais ne se sont pas privés d'ironiser sur ces « mauviettes » qui n'étaient pas capables de transporter des brouettes de 100 kg de sel. La folie meurtrière du « **boiteux** » (5), qui participera à toutes les phases du pogrom, peut s'expliquer par le fait qu'il n'a pas supporté que les ouvriers italiens se moquent de son infirmité physique.

Les ouvriers français répondent à ces critiques. L'un d'eux s'en prend à un Piémontais qui, d'après le rapport du procureur, a « manoeuvré intentionnellement sa brouette de manière à le frôler fréquemment au talon ». D'autres lancent des pierres sur la cambuse des Piémontais en invectivant les « sales Italiens qui viennent nous prendre notre pain ». On peut imaginer les autres insultes qui ont dû être lancées. À l'époque, la plus fréquente visait explicitement les Piémontais (« Piémos »). Les autres assimilaient ces immigrants à des animaux : « babis » (crapauds) et « ours » ; stigmatisaient leur nourriture (« mangeurs de macaronis ») ou leurs croyances religieuses (« christos »).

Un Piémontais « originaire de Turin », (c'est peut-être **Bartolomeo Calori**) (12), présenté par les gendarmes comme très impulsif, riposte du tac au tac en allant « laver sa chemise sale dans un baquet d'eau destiné à la boisson » ; ce qui lui vaut de « sévères remontrances de la part des Français ». Il s'agissait là, en effet, d'une provocation extrême, compte tenu de la pénurie d'eau potable dans les marais.

Le rapport d'enquête souligne que lorsque survient le moment de la pause de midi, les Piémontais sont toujours extrêmement mécontents. On peut penser qu'ils ont du mal à accepter le fait que la direction de la compagnie ait imposé, dans leur équipe, des Français incapables de suivre leur rythme, car ils se disent qu'ils n'arriveront pas à gagner les 10 à 12 frs par jour qu'ils escomptaient avant de commencer la récolte. Comme le rapport de force leur est favorable sur ces chantiers, il semble qu'ils aient eu le projet d'exclure les ouvriers français de leurs équipes. Néanmoins, après le repas, tout le monde va faire la sieste, chaque groupe dans sa cambuse. C'est à ce moment-là qu'apparaît l'un des principaux personnages de notre histoire, **Giovanni Giordano** (10). Il sera le seul Italien inculpé dans cette affaire en raison de son comportement du

16 août en début d'après-midi. Lors du procès, il s'explique en affirmant qu'il a été réveillé par un camarade pendant la sieste : « Lève-toi vite. La révolution est déclarée entre les Italiens et les Français. On se bat. On a jeté un Français dans le canal ». Giordano se précipite sur le théâtre des opérations et s'improvise comme le leader, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de son profil de « deuxième génération ». Comme il est bilingue, alors que ses camarades ne parlent que le dialecte piémontais, il s'impose comme le porte-parole du groupe. Se définissant lui-même comme « Italien » plutôt que comme « Piémontais » il n'a certainement pas apprécié les insultes contre les « Italiens qui viennent manger le pain des Français ». D'après le rapport du juge d'instruction, c'est lui qui rameute les troupes aux cris de « Italia – Italia » ; « Vive l'Italie. A bas la France ».

Le rapport ajoute que ces ouvriers sont « groupés, pour la première fois, par nationalité ». Il souligne la « promptitude et la soudaineté » de cette attaque survenue à la suite de « quelques querelles futiles », les Italiens s'étant regroupés, selon le juge, au premier appel « des plus irrités ». Munis de manches de pelles, de fourches et de couteaux, ils assaillent les Français qui font la sieste dans leur cambuse de la Fangouse, Giordano se singularisant par son exaltation et par sa violence. 5 ouvriers français sont blessés au cours de la bagarre, notamment **Felix Lotte**, « le boiteux » (5). Un autre ouvrier reçoit 2 coups de couteau dans les fesses et un au ventre. Le rapport médical précisera que les coups ont été portés « par derrière et sur le côté ». Ce point sera abondamment commenté dans la presse car il est vu comme une preuve que les Français ont été attaqués « par surprise et par derrière » (c'est le cas de le dire). Le rapport médical alimente ainsi le stéréotype, déjà abondamment diffusé, de l'Italien jouant du couteau. Les 22 Français se réfugient dans leur cambuse, assaillie par 150 Italiens.

Le 16 août dans l'après-midi.

Averti de ces violences **Louis Hugou**, le juge de paix (7), arrive sur les lieux avec deux ou trois gendarmes. **Giordano** menace l'un d'entre eux avec une fourche, mais finalement il est arrêté et menotté. Ses camarades encerclent les gendarmes qui font alors les sommations d'usage. Giordano leur fait face : « tirez donc si vous n'êtes pas des fainéants ». Le juge parvient néanmoins à calmer les esprits. Comme il l'expliquera lui-même à l'audience : « Je leur représentais combien il était insensé de s'entretuer entre ouvriers qui ont également besoin de gagner leur vie ». En gage de bonne volonté, il accepte de relâcher **Giordano**, ce qui désamorce le conflit. On entend alors des Italiens crier : « Viva la legge ! ». Les Français sont libérés, mais quittent les lieux. Les Italiens restent seuls maîtres du chantier.

Les ouvriers aigues-mortais qui ont perdu la face dans cette bagarre décident alors de se venger, en allant chercher des renforts en ville. A 4 heures de l'après-midi, ils commencent à ameuter la population, affirmant que trois ouvriers du pays ont été tués par les Italiens. Cette fausse nouvelle provoque une intense émotion, d'autant plus que plusieurs blessés sont arrivés dans l'intervalle, notamment celui qui a reçu le coup de couteau dans la fesse, qui exhibe ses blessures. Un groupe de 300 personnes se forme alors et commence une véritable chasse aux Italiens dans les rues d'Aigues-Mortes.

Dans le rapport qu'il a établi le 24 octobre, le procureur général de Nîmes précise que « la population se souleva toute entière avec l'aide d'un ramassis de vagabonds et de gens sans aveux qui se trouvaient sur les lieux, attendant soit l'ouverture des travaux des salins, soit le commencement des vendanges ». Alors que jusque là, la population d'Aigues-Mortes avait surtout exprimé son hostilité à l'égard des trimards, cet événement va permettre de souder les deux groupes. La chasse à l'Italien est donc l'occasion, pour les trimards, sinon de s'intégrer dans la population locale, du moins d'obtenir une forme de reconnaissance publique. Le fait d'être français leur donne de l'importance et justifie la fonction qu'ils s'arrogent, en tant que bras armé

de la vengeance des aigues-mortais.

Il n'y a alors à Aigues-Mortes que 2 gendarmes pour assurer l'ordre. Ils appellent à la rescousse les 20 douaniers qui habitent dans la commune pour tenter de protéger les Italiens. Ces derniers (une soixantaine) sont regroupés à l'intérieur de la boulangerie de la veuve Fontaine, sur la place Saint Louis, à deux pas de la mairie. La population fait alors le siège de la boutique. Le chef de bricole Giuseppe Ciutti (originaire d'un village de Toscane) - qui se trouvait justement à ce moment-là dans la boulangerie pour payer la note du pain qu'il avait commandé pour ses hommes - est pris au piège. Il entend la foule au-dehors qui crie : « En avant, à la chasse à l'ours ! ». Deux Italiens tentent de fuir par une porte dérobée. Mais ils sont repérés par un trimard qui tente de les assommer. Ils parviennent à se replier dans la boulangerie, grâce à la veuve Fontaine qui leur a ouvert la porte. « Tu l'as échappé belle » dit le trimard à l'un d'eux. Toute la nuit, une meute armée de bâtons fera le siège de la boulangerie réclamant la sortie des Italiens. « L'instant est critique, dit le rapport du parquet, car la foule s'augmente des ouvriers sans travail qui abondent dans la ville, ainsi que des ouvriers qui désertent les chantiers. Des vociférations, des cris de mort sont poussés ». Pendant plusieurs heures, la foule cribble la boulangerie de pierres, tente d'enfoncer la porte avec une poutre. A l'intérieur, on se barricade avec des sacs de farine.

Vical, le frère de la boulangère, confirmera les faits le jour du procès. Il a vu sur la place Saint-Louis un Italien assommé à coups de bouteille. « Une fois renversé, on l'a moitié écrasé à coups de talons (...). J'étais préparé à voir la maison brûler. Ma sœur, sur mes instances, a consenti à quitter la boulangerie avec ses enfants en emportant avec elle ce qu'elle avait de plus précieux ». Le juge de paix, deux adjoints au maire et le curé sont aux abords de la boulangerie pour tenter de calmer la foule.

Les gendarmes et les douaniers réussissent à la contenir. Ils seront « sur le pont » pendant 28 h d'affilée, attendant désespérément des renforts. 21 gendarmes à cheval arrivent de Nîmes à 23h30. A 3 heures du matin, c'est le procureur, le juge d'instruction et le médecin qui entrent dans la ville. Mais comme les effectifs de gendarmerie sont insuffisants pour mettre fin à l'émeute, le préfet fait appel à la troupe à 4h40 du matin. A Nîmes, 50 artilleurs à cheval et deux compagnies d'infanterie attendent, dans une caserne, l'ordre d'intervenir. Mais des conflits de compétence au sein de la hiérarchie militaire retarderont leur départ de plusieurs heures. L'armée n'arrivera sur les lieux que le 17 août à 14h30, après le massacre.

La matinée du 17 août

A la gare :

La gare est l'un des lieux stratégiques essentiels de cette bataille. C'est par là que doivent arriver les renforts militaires. Et la seule manière de sauver les Italiens c'est de les évacuer par le train vers Nîmes ou Marseille.

La foule s'est un peu dissipée au cours de la nuit. Mais elle se reforme au lever du jour, compacte et nombreuse, sur la place Saint Louis. Le préfet, arrivé à Aigues-Mortes par le train de Nîmes à 7 heures du matin, en tenue bourgeoise et « armé d'une ombrelle » (dixit le *Figaro*) ordonne l'évacuation des Italiens réfugiés dans la boulangerie. La meute se rend alors à la gare d'Aigues-Mortes pour tenter d'empêcher leur départ. L'« omnibus » de la commune parvient à transporter 23 Italiens, en deux voyages. Le maire ceint de son écharpe tricolore les accompagne. Mais les 16 derniers ne pourront pas partir car les émeutiers ont brisé les barrières et bloqué l'accès au train.

Pour tenter de calmer la population, le maire Marius Terras fait placarder une affiche sur les murs de la ville. Elle proclame que : « Tout travail est retiré par la compagnie aux sujets de nationalité

italienne (...). Dès demain 15 heures, les divers chantiers s'ouvriront pour les ouvriers qui se présenteront ».

La foule n'est pas satisfaite pour autant. Elle décide de se rendre au marais de la Fangouse pour en chasser les Italiens. On alerte le crieur public, un cultivateur d'Aigues-Mortes, qui prend la tête de la troupe, battant le tambour. Les manifestants brandissent un drapeau tricolore et deux drapeaux rouges, fabriqués avec de vieux draps et sur lesquels ils ont été écrit (en italien) : « Mort aux Italiens ! Aujourd'hui nous allons en faire de la saucisse ! ». La foule « chante la Marseillaise et vocifère » ajoute le procureur.

L'attaque de la cambuse

Prévenu, que les émeutiers se rendent au marais de la Fangouse pour déloger les 50 Italiens qui s'y trouvent, les gendarmes parviennent à les devancer. Ils enferment les Italiens dans leur cambuse pour les protéger. Parvenue sur les lieux, la foule brise les vitres et tente de défoncer la porte. **Marcel Biblemont, dit Bidile (4)**, force le barrage policier et monte sur le toit de la cambuse avec le drapeau français. Il enlève les tuiles et les lance sur les Italiens entassés dans le bâtiment. Il interpelle un Corse mêlé aux Italiens, le fait sortir de la maison, et lui donne un bâton pour qu'il frappe les « ours » dès qu'ils sortiront. Parmi les assaillants de la cambuse, les gendarmes repèrent plusieurs trimards, qui ont été blessés par des Italiens au cours de la première rixe. C'est le cas de **Felix Lotte**. A un gendarme qui tente de le raisonner, il répond : « C'est un Italien qui m'a blessé. Il faut que j'en tue, vous ne m'en empêcherez pas ».

Les gendarmes parviennent néanmoins à faire sortir les Italiens de la cambuse. La colonne prend le chemin d'Aigues-Mortes dans l'espoir d'arriver jusqu'à la gare, pour que les Italiens puissent quitter les lieux. Elle est suivie par une foule de 500 à 600 personnes. Il semble que plusieurs Italiens aient alors nargué leurs poursuivants. Ils crient « Vive la république ! Vive la France ! » en agitant ironiquement leur chapeau. Les Français leur lancent des pierres aux cris de « Mort aux Italiens. Retournez chez Crispi. Nous voulons votre sang ». Un nommé Vicat qui fait partie de cette bande dit à l'un de ses camarades : « tu vois cet Italien là bas, c'est lui qui a donné à un Français un coup de couteau dans le ventre tout à l'heure. Quand ça va commencer je me charge de son affaire ».

La bagarre des « Quarante sous »

A Aigues-Mortes, un autre groupe d'émeutiers s'est formé qui prend lui aussi le chemin des marais. Dans son rapport, le procureur appelle ce groupe les « aigues-mortais ». En effet, ici ce ne sont pas les trimards qui mènent la danse, mais les paysans du coin. A la tête de cette bande, on trouve **Joseph Constant (1)** qui est passé chez lui auparavant pour prendre son fusil. Il rameute des ouvriers de sa connaissance travaillant sur les autres chantiers, notamment aux salins du Perier. Plusieurs cultivateurs, armés eux aussi de leur fusil, rejoignent ce groupe qui compte au total 500 à 600 individus. A environ 700 mètres des remparts, près du marais appelé « Quarante sous », ce groupe venu de la ville rencontre la colonne des Italiens que les gendarmes tentent de ramener à la gare, poursuivie par la bande qui a attaqué à la Fangouse. Pris entre deux feux, les gendarmes sont débordés. Le capitaine et plusieurs de ses hommes sont atteints par des pierres. Ils tentent de se dégager en tirant en l'air, ce qui suscite la colère de la foule qui crie : « Assassins ! Fourmies ! Vive Ravachol ! ». L'évocation de Fourmies et de Ravachol, tout comme les drapeaux rouges, confectionnés à la hâte, montre que les émeutiers (sans doute à l'initiative des trimards) nomment leur révolte contre l'ordre établi à l'aide de références politiques qui sont utilisées ici à contre-temps, vidées de la signification politique que les militants socialistes ou anarchistes leur avaient données (avec la Commune, Fourmies était devenu le symbole de la répression par l'armée du prolétariat opprimé en lutte contre le

capitalisme).

La foule pousse ensuite les Italiens dans un fossé de 1,20 m de profondeur contenant un peu d'eau. Un témoin italien racontera plus tard que « les Français se tenaient de l'autre côté du « canal », dans les vignes, et quand nous tentions d'en sortir, les pierres tombaient sur nos têtes comme de la neige ». L'un d'entre eux tente de sortir du fossé en disant « laissez moi, je suis corse, je suis français. Sauvez moi ». Mais il succombe peu après, atteint par une balle. Sans qu'il ait été formellement reconnu comme l'auteur de ce meurtre, un témoin a vu à ce moment-là **Constant** « à 10 mètres de distance, tirer un coup de fusil sur les Italiens qui grouillaient dans le fossé ».

Le garde champêtre remarque que le boiteux, **Felix Lotte**, est à nouveau aux premières loges. Il frappe avec son bâton les Italiens tombés dans le fossé. Il est ivre et, après la bagarre, plusieurs témoins remarqueront qu'il « avait du sang au visage ». Un trimard, Florestin Blanc, décrit comme « un rôdeur de route, étranger au pays » (en fait, il est originaire d'un village de l'Hérault, département limitrophe du Gard) tient un drapeau rouge dans une main et de l'autre, il « frappe les Italiens à coups de pierre avec une véritable sauvagerie ». Un gendarme voit alors un autre trimard, Etienne Dencausse, s'approcher d'un blessé et le ruer de coups. Indigné, il lui dit en le repoussant : « Vous mériteriez que je vous brûle la cervelle ». « Tas de feignants », réplique Dencausse, « vous volez l'argent du gouvernement ».

Les Italiens qui sont tombés au sol et qui voient s'éloigner la colonne encadrée par les gendarmes tentent alors de s'échapper dans les vignes. Mais les paysans aigues-mortais veillent au grain. **Constant** charge son arme et tire en direction d'un fuyard. Un autre Italien ayant réussi à se réfugier dans un jardin jouxtant le mas d'un viticulteur est rejoint par ses agresseurs, frappé à coups redoublés et laissé pour mort, avec un bâton « placé sur son corps par dérision ». Le propriétaire du mas, Barthelemy Bachin, s'approche de la victime pour lui donner des soins. Mais celui-ci, reprenant ses esprits et croyant à une nouvelle agression, s'empare du bâton et frappe Bachin. Sa femme appelle au secours, l'Italien se sauve. Mais **Jean Rouet (dit l'Albinos) (2)**, le compère de Constant, tire sur le fugitif et l'achève. Un témoin italien rescapé de cette scène racontera que « les gardiens des vignes nous pourchassaient avec des fourches et des fusils. Un de mes amis tomba atteint dans le dos par une balle. Avant de mourir il cria : « Salue ma mère » et je ne pus comprendre rien d'autre, car un flot de larmes lui coupa la parole et il tomba à plat ventre sur le terrain. Je vis que les gens le piétinaient ».

Giordano fait partie de ceux qui ont fui dans les vignes. Il est lui aussi violemment frappé. Lors du procès, il rapportera les propos d'un assaillant : « Il n'est pas mort celui-là. Il faut l'achever (...). Laisse-le répondit un de mes compagnons, je le connais, j'ai travaillé avec lui ». Même si la gravité de ses blessures justifiera une hospitalisation d'un mois, Giordano devra donc son salut à un ouvrier français, ce qui souligne sa position particulière dans cet affrontement.

Sous les remparts

Le cortège atteint enfin les remparts de la ville. Il franchit la « porte de la reine » (cf. plan), longe les murs vers la droite en direction de la gare. Mais après avoir tourné l'angle, il est coincé dans l'étroit passage formé à gauche par les murs septentrionaux de la ville et à droite par les murs d'enceinte de quelques jardins. Les Italiens sont acculés contre les remparts.

Le préfet du Gard et le procureur général de Nîmes, qui ont pris la tête de la colonne, demandent au propriétaire, un dénommé Granier, au nom de la loi d'ouvrir la grille de fer « de sa vaste maison », pour y abriter les Italiens. Celui-ci refuse. « Je n'ai pas envie qu'on me détruise ma propriété » répond-il. « Si l'on vous fait des dégâts, on vous les paiera » lui réplique le Procureur de la République. Mais la grille se referme sur les Italiens assaillis. Lors du procès, l'agent du Consulat italien à Aigues-Mortes dira que ce propriétaire « a eu le triste courage de refermer sa

grille sur les malheureux qui croyaient trouver chez lui un asile contre l'émeute et qui fuyaient sous une grêle de coups de pierre et de coups de bâtons ». C'est en effet à ce moment-là que se déclenche, aux dires du procureur de Nîmes, « une attaque plus épouvantable encore » que celle qui avait eu lieu aux « Quarante sous ».

« La gendarmerie débordée est impuissante à maîtriser les agresseurs ». Des pierres énormes sont lancées de tous côtés. Perchés sur les arbres et sur les remparts, des gamins jettent des cailloux aux Italiens. Des femmes se servent de manches à balais pour les faire tomber. Les Italiens n'ont dès lors plus d'autre issue que de se coucher les uns sur les autres. Les gendarmes et les artilleurs à cheval, arrivés dans l'intervalle, leur font un rempart, « mais les coups pleuvent, le sang ruisselle ». « C'est un véritable massacre. Comme des bêtes qu'on mène à l'abattoir, les Italiens se couchent sur la route, épuisés, attendant la mort, lapidés, assommés, laissant à chaque pas un des leurs » affirme le procureur général dans son réquisitoire.

Un étudiant d'Aigues-Mortes, Léon Astier, s'approche de « deux malheureux qui étaient tombés ensanglantés, pour les relever et essayer de leur porter secours. C'est alors que j'ai vu le kroumir s'approcher d'eux à son tour et de son bâton, qu'il tenait à deux mains, les frapper successivement sur tout le corps ». Léon Astier précise que les deux Italiens frappés par **Buffard, le kroumir (3)**, avaient reçu deux coups de revolver dans la tête tirés par un inconnu. Le sang des Italiens sort par le nez et les oreilles. L'un d'eux essaie de se relever, mais le kroumir l'achève avec un manche de pelle gros comme un poignet. Buffard se défendra le jour du procès en affirmant : « Ce n'est pas moi qui ai remarqué qu'il vivait encore. C'est la foule qui a crié : « tiens kroumir, en voilà un qui se relève ». Le kroumir achève l'Italien en disant : « il ne remuera plus. Il a son compte ».

Le préfet ordonne alors un repli de la colonne sur la tour de Constance à 300 m de là. Les survivants sont enfermés dans la tour où ils seront gardés jusqu'à l'arrivée de l'armée. Des bandes continuent à circuler dans la ville en chantant la Marseillaise. En début d'après-midi, sur la place Saint-Louis, le Turinois **Bartolomeo Calori (12)** et sa femme **Caterina (11)**, sont agressés. Bartolomeo est assommé, « le crâne en bouillie » sous les yeux du curé. Caterina prend la fuite.

A 15 heures, le maire **Marius Terras (6)** fait placarder un second avis à la population. Il indique que : « toute satisfaction a été donnée aux ouvriers français » et ajoute : « Cessons toute manifestation dans les rues pour nous monter dignes de notre patrie et c'est par notre attitude calme que nous ferons voir combien nous regrettons les déplorables conséquences des accidents survenus (...). Vive la France, vive Aigues-Mortes ! ».

A 17 heures, arrivent les 250 hommes de l'artillerie à cheval attendus depuis le matin. L'évacuation des Italiens peut alors commencer. Escortés par l'infanterie, les artilleurs et la gendarmerie, les Italiens « tremblant d'épouvante » parviennent à la gare au milieu des huées et des menaces de la population affolée qui cherche encore à les frapper au milieu des soldats » écrit le procureur de Nîmes. **Caterina Calori (11)** se retrouve finalement dans le train, sans nouvelles de son mari, Bartolomeo, dont le corps sera identifié par le consulat quelques jours plus tard, parmi les victimes de ce pogrom.

3.2. La construction des innocences.

Dans le drame d'Aigues-Mortes, trois types d'acteurs ont conjugué leurs forces pour montrer au monde combien ils « étaient fiers d'être Français ». Les plus pauvres ont vengé l'honneur national avec des gourdins et des manches de pelles. Ce sont les trimards. Les moyennement pauvres, les paysans du coin, ont fait parlé la poudre. Quant aux élites, c'est avec leur plume et grâce à leurs discours qu'elles ont donné des raisons d'agir au petit peuple des revanchards.

Une fois le crime commis commence en effet la deuxième bataille d'Aigues-Mortes, celle des interprétations du drame. Comme on l'a vu à nouveau lors de l'émeute des banlieues en novembre 2005, la qualification des actes de violence populaire est toujours un enjeu politique majeur pour les élites. En 2005, il s'agissait de savoir si les islamistes avaient en sous-main incité « les jeunes maghrébins issus de l'immigration » à se soulever ou s'il s'agissait d'une révolte de jeunes Français au chômage.

Le conflit des interprétations à propos de l'affaire d'Aigues-Mortes a débuté le 18 août 1893, lorsque la presse a commencé à rendre compte de ces violences. Il aboutira au verdict d'acquiescement général prononcé par le jury d'Angoulême le 31 décembre 1893. Nos sources nous permettent de suivre, de façon assez précise, le processus qui a conduit à transformer des assassins en innocents.

Aigues-Mortes au lendemain du pogrom : le peuple menaçant

Parmi tous les éléments qui font du pogrom d'Aigues-Mortes un événement sans équivalent dans l'histoire contemporaine de la France, l'un des plus surprenants tient au fait que les massacres se sont déroulés sous les yeux des autorités (ce qui facilitera grandement l'administration de la preuve). Les gendarmes, le préfet, le juge de paix, le procureur général, le maire et ses adjoints, le curé, étaient sur les lieux quand les crimes ont été commis et aucun d'entre eux n'est parvenu à les empêcher. Sans doute traumatisés par les images qu'ils ont vues (à l'image du maire, quasiment en pleurs pendant l'émeute), les représentants du peuple ont eu pour principal souci de désamorcer la colère de la foule. Les autorités ont ainsi immédiatement cédé à la violence en expulsant les Italiens des salins. Mais cette manière de légitimer les comportements des émeutiers va conforter ces derniers dans leur haine.

Les 7 cadavres qui ont été retrouvés le jour même ont été dépouillés de leurs biens. Des inconnus ont même fait les poches des ouvriers qui avaient touché leur paye la veille. Les corps seront enterrés de nuit, escortés par un détachement d'infanterie, pour éviter de nouveaux troubles. « Cet événement est passé heureusement inaperçu. Deux personnes seulement ont suivi le lugubre cortège » note le correspondant du *Petit Méridional*.

L'hôpital d'Aigues-Mortes, où seront soignés les blessés qui n'ont pu être rapatriés à Marseille, devra être gardé lui aussi par la troupe. C'est là qu'a été transporté **Giordano**, sans connaissance, après avoir été assommé dans les vignes. L'un de ses camarades, Vittorio Caffaro, hospitalisé dans un état critique lui aussi, sera emporté par le tétanos, un mois après l'agression. Ce qui portera à 8 le nombre des victimes identifiées. Le 9ème corps, celui de Secondo Torchio, ne sera jamais retrouvé.

Des rumeurs persistantes, véhiculées notamment par le consulat italien, affirment que de nombreux autres cadavres gisent encore dans les marais. L'armée ratisse alors les vignes, les fossés et les marais. Mais aucun nouveau cadavre ne sera retrouvé. La liste des 17 disparus qui sera établie par le gouvernement italien résulte des déclarations des familles dont l'un des membres affirmant que l'un de leurs membres avait été embauché dans les salins d'Aigues-Mortes, mais qu'il n'avait jamais donné signe de vie depuis les événements. Le fait que cette liste ait été établie en vue de répartir les indemnités versées par le gouvernement français explique peut-être ces divergences sur le nombre des victimes.

Les informations diffusées par la presse vont jouer un grand rôle dans l'exacerbation de la haine anti-italienne. La rumeur que des Français ont été tués lors de la première rixe est reprise comme un fait certain par les journaux, notamment par le *Petit Midi* qui affirme encore le 20 août, soit trois jours après le massacre, que « parmi les morts, il y a 5 ouvriers français ». La population aigues-mortaise ayant assisté à sa propre folie meurtrière est prise d'une terrible angoisse, proportionnelle au sentiment de culpabilité qui l'étreint. Il se manifeste par des rumeurs lancinantes concernant la vengeance des Italiens. Les manifestations anti-françaises en Italie, décrites avec force détails dans les journaux, sont perçues comme un premier signe du châtement de dieu. Mais la presse annonce aussi que la « communauté italienne » de Provence va passer à l'attaque. Le *Petit Midi* du 20 août annonce ainsi qu'une « très grave effervescence règne dans les faubourgs populeux (de Marseille) où les Italiens sont en grande quantité à la suite des événements d'Aigues-Mortes. On peut craindre un contre-coup qui pourrait devenir excessivement grave si des mesures préventives rigoureuses ne sont pas prises ».

A Aigues-Mortes, des bruits courent que les Italiens sont revenus pour incendier la Fangouse, et que 300 d'entre eux sont cachés dans la forêt et dans les vignes. Deux jours après le massacre, le travail n'a toujours pas repris au Peccais en raison de cette crainte. Gédéon Sabatier, le journalier qui avait annoncé la mort des ouvriers français le 16 août, récidive le 19. On l'entend crier « aux armes » sur la place Saint Louis. Selon lui, 300 Italiens venus des salines voisines marchent sur la ville. « Les habitants apeurés qui encombraient la place sont rentrés chez eux ».

Pendant longtemps, les ouvriers ayant participé au pogrom du 17 août seront partagés entre la culpabilité et la fierté. Certains d'entre eux sont même inculpés pour s'être vantés d'avoir tué des Italiens. C'est le cas d'Etienne Balaguet, un journalier sans domicile de 43 ans, qui a été vu lavant son linge dans le canal du Bourguidon à Aigues-Mortes et qui aurait dit : « Ce n'est pas trop tôt que je lave mon linge car j'avais mes vêtements tout tachés de sang. J'ai pris part à la bagarre et je sais où il y a un cadavre qu'on découvrira peut-être en vendangeant ». L'expert requis lors du procès conclura néanmoins qu'il s'agit de taches de sueur et non de sang.

En même temps, le petit peuple aigues-mortais va exercer sur les autorités une intense pression qui contribuera au verdict d'innocence lors du procès d'Angoulême. Les nombreuses lettres anonymes conservées dans les archives sont les meilleurs indices de ces pressions. Beaucoup ont été adressées au **directeur de la Compagnie des salins d'Aigues-Mortes** (8) pour le dissuader d'embaucher à nouveau des Italiens. Les deux exemples suivants illustrent des différences de niveaux de langue au sein du monde ouvrier local, mais une même obsession :

« Nous vous prient que ci des Hittalliin dans vôtres localité nous allaisins nous anverrons 500 travailleurs armée pour prêter la main a nos camarades », affirme la première, alors que la seconde précise : « Si vous embauchez des ouvriers italiens, nos braves compagnons saurons vous faire savoir les effets de la dynamite. Il faut des Français au travail et non des Italiens. Il y en a assez sans rien faire. Bougres de cochons que vous êtes tous bourgeois. Attention à vous. Un groupe d'anarchistes disséminés dans la région se charge de faire votre affaire ».

On constate que le battage fait autour du massacre d'Aigues-Mortes a eu pour effet de politiser le discours des ouvriers locaux. Au-delà des Italiens, c'est le pouvoir patronal et le pouvoir d'Etat qui sont mis en cause. Une autre lettre anonyme adressée, celle-ci, au préfet en août 1894 le montre parfaitement.

« Du travail ou du pain à l'ouvrier malheureux et non des vins d'honneur. Il n'en faut plus de jouisseur, votre ville, vie de notre misère, sous peu elle pleurera. Sentence de mort à toi citoyen maire et ton conseiller général qui donne des ordres à ton commissaire Polisman, tu seras poignardé dans ton carosse, ton commissaire policier sera pendu à un acassia sa canne à travers son corps, la haute direction de la compagnie trouveront la mort dans les flammes ; les engins

sont prêt 16 août 1893 a donné de bons fruits, 16 août 1894 fera disparaître tous ses fruits secs qui en sont la cause nos frères qui travaillent nous donneront du pain en attendant. Citoyen maire ta tête tombera la première et celle de ta rosse de commissaire après aigues-mortes. Aigues-Mortes quel triste drame se prépare pour toi. Tu verras si l'anarchie a les soldats courageux. Vive l'anarchie. A mort les bourgeois ».

Ces menaces expliquent l'extrême vigilance dont feront preuve les autorités pour empêcher le retour des Italiens. Ceux qui avaient été chassés des salins lors du pogrom d'août 1893 et qui reviendront récupérer leurs affaires en septembre se déplaceront dans la région sous la protection des gendarmes. La pression populaire explique aussi que la loi du silence va rapidement s'imposer localement. Elle rendra particulièrement difficile l'instruction du procès, même si quelques témoins courageux maintiendront leurs premières déclarations jusqu'au bout. Plusieurs habitants d'Aigues-Mortes qui avaient formellement reconnu des gens du pays parmi les assassins vont se rétracter et refuseront de témoigner le jour du procès. Ces pressions s'exerceront même sur le jury d'Angoulême, qui recevra des lettres anonymes de menace. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux refuseront de siéger, au grand dam des autres.

La presse française : « légitime défense ».

La presse a joué, elle aussi, un grand rôle dans la construction des innocences. L'article publié le 18 août par le *Figaro* avait pourtant d'emblée donné une version des événements très proche de la vérité, en indiquant que le massacre avait fait une dizaine de morts et que tous étaient italiens. Mais cette version sera abandonnée par toute la presse (y compris par le *Figaro*) dès le lendemain, au profit de celle que le *Petit Méridional*, s'appuyant sur l'enquête de son correspondant local, sera le premier à mettre au point. Elle affirme en substance que ce sont les Italiens qui ont déclenché les hostilités. La population d'Aigues-Mortes n'y est pour rien et il y a plusieurs morts du côté français. Un consensus se fixe à ce moment-là autour de l'idée qu'il s'agit d'un conflit de « nationalités » entre « Français » et « Italiens ». La presse socialiste et libérale déplore que les haines nationales puissent aboutir à de tels massacres. La presse nationaliste, mais aussi la grande presse, justifient la violence des ouvriers français. Dans un éditorial intitulé « La concurrence au couteau », Charles Laurent, journaliste au *Matin* (l'un des principaux quotidiens de l'époque), écrit : « nous Français », nous ne pouvons plus supporter « les allures de ces ouvriers à prix réduits qui viennent sur nos chantiers disputer le pain français et qui non contents d'honorer ainsi la liberté du travail ont toujours le couteau près de leur pioche et le revolver dans leur culotte (...). L'Italie ne nourrit personne et mange chez tout le monde ». A Aigues-Mortes, « nos compatriotes » ne se sont pas laissés insulter. Ils ont eu la main lourde c'est vrai, mais « tant pis pour qui les provoque ».

De son côté, la *Croix* (journal catholique, qui était à l'époque antisémite) publie un article en première page intitulé : « La fierté nationale », en soulignant que « le procès d'Aigues-Mortes a quelque chose d'humiliant pour la fierté nationale », car un seul Italien est sur le banc des accusés. L'argumentation est alimentée par les rivalités diplomatiques entre la France et l'Italie. La presse vitupère notamment contre le gouvernement italien qui a invité, le 23 août, le prince Henri de Prusse à assister aux grandes manœuvres de la flotte italienne, ce qui est vu comme une provocation à l'égard de la France.

Dans le rapport qu'il adressera au Garde des Sceaux pour expliquer l'incroyable verdict, le juge d'instruction de la Cour d'assises d'Angoulême insistera sur la responsabilité de la presse. Le samedi 31 décembre, jour du jugement, le journal conservateur local, le *Matin charentais* a sciemment reproduit des extraits de journaux, de diverses tendances politiques, « qui tous prenaient ouvertement parti pour les accusés français, demandant leur acquittement et les

présentant comme des victimes des Italiens qui les premiers avaient « commencé » et qui « avaient répandu le sang français » ».

La presse italienne crie « Vive l'Allemagne ! A mort les Français ! ».

Les journaux italiens ne seront pas en reste. Ils s'emparent eux aussi de l'affaire, encouragés et alimentés par les nationalistes qui profiteront d'ailleurs de cet événement pour réinstaller Crispi au pouvoir, quelques mois plus tard. *Il Secolo* annonce que 130 ouvriers italiens ont été tués et blessés, alors que les affrontements n'ont même pas fait « une égratignure à leurs agresseurs ». *La Tribuna* prend la défense de **Giordano**. « Le pauvre homme n'a pas d'autre tort que d'être victime de la haine française ». Les avis placardés par le maire d'Aigues-Mortes le 17 août sont violemment dénoncés comme la preuve que les autorités françaises ont cautionné le massacre. Le fait que l'hôpital de Marseille ait refusé, dans un premier temps, de recevoir les victimes de cette tuerie est vu comme le comble de la barbarie. (Sous l'effet de la campagne nationaliste dénonçant les étrangers venant se faire soigner gratuitement dans « nos hôpitaux », celui de Marseille refusait en effet de plus en plus souvent les patients italiens)

Ces articles déchaînent les passions en Italie. Dans toutes les grandes villes du pays (notamment Rome, Naples, Milan, Turin, Tarente, Naples, Padoue, Verone, Florence, ...) éclatent des manifestations anti-françaises. Des ouvriers se mettent en grève pour exiger l'expulsion des Français travaillant dans les usines locales. A Rome, sur la place Colonna, la foule interrompt la musique pour demander au chef d'orchestre de jouer « l'hymne de Garibaldi », la « marche royale » et même l'hymne allemand ! Un jeune homme prend un drapeau italien et l'agite frénétiquement en l'air, applaudi aux cris de « Vive l'Italie ! », « Vive l'Allemagne ! », « Vive la Triplice ! », « A bas la France ! ». A la demande de la foule, la musique joue un extrait des « Vêpres siciliennes » de Verdi. 2000 manifestants se dirigent ensuite vers le palais Farnèse (où siège l'ambassade de France). Les trente carabinieri chargés de la protection du bâtiment sont débordés, les vitres volent en éclats. Pour le *Figaro*, l'extrait des « Vêpres siciliennes » a été « l'étincelle qui a fait jaillir l'incendie. Pendant toute la journée des dépêches télégraphiques et les suppléments des journaux avaient excité les esprits avec des détails plus ou moins véridiques ». Mais la forteresse de Michel Ange construite pour résister aux assauts populaires a tenu, bien que la foule ait tenté d'enfoncer la porte avec une poutre.

Les diplomates entre en scène.

La presse italienne et l'opposition ont vivement dénoncé l'inaction du consul de Marseille. Il est accusé de ne pas assurer correctement sa fonction de protection des émigrants. Il est vrai qu'à une époque où seulement 7% des Italiens ont le droit de vote, l'émigration des paysans pauvres est le cadet des soucis du corps diplomatique, dont beaucoup sont alors issus de l'aristocratie. Cherchant à se dédouaner **Durando, le consul (9)** va multiplier les interventions pour obtenir la tête de **Marius Terras (6)**, le maire d'Aigues-Mortes. Puis, il ira suivre, en tant que spectateur, le procès d'Angoulême « en considération des bons antécédents de M. Giordano ». Cette attitude, destinée à montrer à l'opinion italienne l'importance qu'il attache à l'affaire, sera perçue par le Quai d'Orsay comme une « malveillance calculée pour faire douter de l'impartialité de la justice française ». Le jury y verra une pression intolérable du gouvernement italien, ce qui l'incitera, par réaction, à acquitter les coupables.

La satisfaction des actionnaires de la Compagnie des salins du Midi.

Le directeur des salins d'Aigues-Mortes (8) va s'employer, lui aussi, à désamorcer le début de polémique accusant son entreprise d'être la cause de ce massacre. L'enquête de justice montre qu'un grand nombre d'ouvriers avaient spontanément repris cet argument, en reprochant à

la compagnie de préférer les Italiens aux Français, pour baisser les salaires. Le fait que le directeur ait lui-même annoncé, dès le 17 août, qu'il renvoyait les Italiens et ouvrait les bureaux d'embauche pour recruter des Français apparaissait comme une sorte d'aveu qu'il fallait donc effacer. Cela était d'autant plus nécessaire que les premiers articles de presse n'étaient pas tendres pour la Compagnie. Dans son édition du 23 août, le *Petit Méridional* écrivait : « D'après ce que disent les ouvriers français, ce serait la Compagnie qui est moralement responsable de ce qui arrive (...). Elle « préférerait embaucher des Italiens, parce que ceux-ci sont plus dociles ». La presse socialiste sous la plume, notamment, de Jules Guesde et d'Antonio Labriola va prendre appui sur ces faits pour présenter le massacre d'Aigues-Mortes comme la preuve des effets néfastes du capitalisme, opposant les ouvriers entre eux pour faire plus de profit.

Dans les jours qui ont suivi le pogrom, le directeur de la CSM va donc mobiliser les réseaux patronaux pour désamorcer la polémique. Il invite sur place les journalistes des quotidiens les plus influents de l'époque (*Le Temps* et le *Figaro*) et les charge de diffuser la version des faits qui arrange ses affaires. S'impose alors l'argument que les patrons sont obligés d'embaucher des étrangers pour des tâches que les « Français ne veulent pas faire ». Lors du procès, il sera convoqué comme simple témoin, uniquement pour évoquer les aspects « techniques » du travail dans les salins. Personne ne mettra en cause la responsabilité patronale dans ce pogrom. La question des conditions de travail, de l'hygiène, de la concurrence sur les salaires ne sera pratiquement pas abordée

Le propriétaire Joseph Granier - qui a refusé d'ouvrir sa porte malgré les injonctions du préfet et du procureur - ne sera pas, lui non plus, inquiété. Certes, son comportement sera flétri par le procureur lors du procès, mais pas au point de le placer sur le banc des accusés. Le 6 octobre 1893, le propriétaire écopera simplement d'une amende de 10 francs pour avoir refusé d'ouvrir sa grille. Il reconnaîtra les faits et demandera l'indulgence du tribunal, « vu qu'il ne savait pas ce qu'il faisait en ce moment si pénible ».

Du rififi dans l'Etat républicain.

Au lendemain des événements et jusqu'à la clôture du procès, les accusations réciproques iront bon train entre les représentants des divers rouages de l'Etat. Le préfet est accusé par le capitaine des gendarmes d'avoir tardé à se rendre sur les lieux. Selon ce dernier, le préfet est venu « sur le théâtre des massacres en feutre mou, en veston court et une ombrelle à la main ». Il a laissé pendant près de 30 heures, 16 gendarmes et 18 douaniers aux prises avec une foule de 1000 émeutiers.

Mais le préfet se dédouanera en invoquant le fait que le ministère de l'Intérieur était alors complètement débordé par la préparation du premier tour des élections législatives, qui ont eu lieu le dimanche suivant. Il rejette la responsabilité du retard sur le commandement de l'armée. Le préfet et le substitut de Nîmes ont appelé « dès la première heure », en effet, les cavaliers d'artillerie et l'infanterie. Mais le général commandant la subdivision a dû demander l'autorisation d'intervenir au général commandant le 16^e corps d'armée. Et les troupes n'arriveront qu'à 5h du soir. Selon le Procureur général de Nîmes, « ce retard est très regrettable car si les renforts demandés avaient pu être expédiés dès le matin leur présence sur les lieux eût pu empêcher une partie des crimes que nous avons à déplorer » Mais l'enquête menée par le *Journal des Débats* sur ce point se heurtera au silence total de la « grande muette ».

Le maire sera lui aussi mis sur la sellette. Le procureur lui reproche dès le 18 août d'avoir manqué de courage, et de s'être tenu à distance des événements. Les deux avis placardés sur les murs de la ville seront fortement critiqués. On dénonce la maladresse de ses propos et le fait qu'il n'ait pas averti le gouvernement de son initiative. Finalement, il servira de bouc émissaire. En démissionnant de ses fonctions, il paiera pour les autres.

L'affaire d'Aigues-Mortes suscitera aussi d'importants remous au sein de la justice. Le juge de paix est mis en cause pour avoir donné raison aux Italiens lors de la première rixe. Des critiques seront aussi adressées au procureur général de Nîmes, accusé d'avoir bâclé l'instruction. Les incidents diplomatiques avec l'Italie ont poussé le Garde des Sceaux à écrire au procureur afin que « le règlement définitif de cette affaire intervienne dans les plus brefs délais ». Il veut que le jugement soit rapidement rendu « pour clore enfin une affaire qui pourrait donner prétexte à l'étranger à des réclamations ou à des récriminations aussi longtemps qu'une solution définitive ne lui aura pas été donnée ». Les pressions nationalistes inciteront aussi le procureur à insister dans son rapport sur le fait que les Italiens avaient été à l'initiative de la bagarre, ce qui le conduira à mettre Giordano en accusation, pour un motif futile. Pour le président du tribunal d'Angoulême, c'est l'une des principales raisons de l'acquiescement général. Le jury ayant réalisé l'inanité des accusations qui pesaient contre Giordano ne pouvait pas l'acquiescer sans acquiescer aussi les Français.

Il semble également que des pressions aient été exercées par le commissariat de police de Marseille pour atténuer la gravité des déclarations des témoins italiens. Le chef de bricole, Giuseppe Ciutti, qui dirigeait l'équipe où se sont produits les premiers incidents, est venu lui-même au consulat d'Italie à Marseille avec 5 de ses hommes pour protester car leurs dépositions au palais de justice avaient été modifiées par le commissariat de police. Ciutti dit : « je suis sûr qu'on n'a pas écrit les choses les plus graves que j'ai déposées ». Il refuse de signer le procès-verbal.

3.3. Epilogue

La haine à l'égard des Italiens atteindra son paroxysme en juin 1894, lors de l'assassinat du président de la République française, Sadi Carnot, par Sante Caserio un anarchiste italien de Sète. Des émeutes éclatent alors dans de nombreuses villes de France notamment à Lyon où des centaines de boutiques appartenant à des Italiens (souvent des Français d'origine italienne) sont incendiées et pillées. A Grenoble ces émeutes s'accompagnent de scènes d'humiliation collective, la foule obligeant par exemple les Italiens à se mettre à genoux pour chanter la Marseillaise.

Dans les dernières années du XIXe siècle, avec le « réchauffement » (comme disent les diplomates) des relations entre la France et l'Italie, les rixes entre ouvriers des deux pays deviendront plus rares. Un demi-siècle plus tard, ce sont les Algériens qui prendront la place de ces derniers, focalisant les discours et les comportements de haine.

4. Les personnages

Ancrés dans une réalité et un contexte historiques particuliers les personnages de cette tragédie ont néanmoins une dimension universelle qui permet de faire le lien avec la question de l'immigration, telle qu'elle est posée aujourd'hui.

1. Joseph Constant, 34 ans, journalier à Aigues-Mortes.

2. Jean Rouet (dit l'Albinos), 30 ans, cultivateur à Aigues-Mortes.

Ces deux paysans aigues-mortais figurent parmi les principaux accusés du procès d'Angoulême en raison des coups de feu qu'ils ont tirés sur les Italiens. Ils peuvent être « fondus » en un seul personnage car tous deux appartiennent aux franges inférieures de la société locale, incarnant un prolétariat rural ancestral mais en voie d'extinction. Ce ne sont pas des marginaux. Preuve en est que le directeur de la Compagnie des salins et le curé parleront en leur faveur lors du procès. Les seuls délits pour lesquels ils avaient été condamnés auparavant étaient relatifs à la chasse. Ils sont présentés comme des « braconniers redoutés ». Convaincus que des Italiens ont tué des gens du pays, ils ont décidé de les venger. Mais leur colère exprime aussi celle de la population locale excédée par l'afflux de migrants « étrangers » qui perturbent la tranquillité locale tous les étés. Ces paysans sont en effet les premières victimes des dégradations commises par les trimards. Constant et Rouet incarnent le parti de l'ordre, le parti sécuritaire qui fait cause commune, au moins sur ce point, avec les gros propriétaires, comme ce Joseph Granier qui a refusé d'ouvrir sa grille aux Italiens (alors qu'il en embauchait certainement, lui aussi, pour les vendanges). Même si ce sont les trimards, et non les Italiens, qui commettent ces dégradations, Constant et Rouet ont saisi l'occasion qui s'est présentée pour régler leur compte avec la « racaille ».

Pour ces braconniers, vivant en lisière de la légalité, ce qui a sans doute été déterminant, c'est le moment où le crieur public a annoncé que « la chasse à l'ours était ouverte » au son du tambour. La mise en équivalence de l'ours et de l'italien, de l'animal et de l'homme, a rendu soudain légitime, à leurs yeux, l'usage de leur arme.

3. Philippe Buffard (dit le kroumir), 36 ans, homme de peine à Aigues-Mortes.

C'est le personnage le plus pathétique de cette histoire. C'est le seul qui a reconnu les faits et plaidé coupable le jour du procès, le seul qui semble avoir été profondément affecté par les remords. Il justifiera son acte le jour du procès en affirmant : « J'étais saoul. J'ai fait comme tous ceux qui étaient là. Maintenant, j'ai commis le péché, j'accepte la pénitence ». Il ajoute que jusqu'ici : « jamais on n'avait rien eu à me reprocher »

Il semble d'ailleurs n'avoir participé au massacre qu'à un seul moment, sous les remparts, quand il a littéralement achevé avec son manche de pelle deux Italiens blessés. Le kroumir n'est pas un trimard. Il est né dans un petit village des Cévennes, à une cinquantaine de kilomètres d'Aigues-Mortes, mais au moment des faits il habite la commune. Mais c'est un « homme de peine ». Comme le dit bien ce mot, il existe un fossé entre les gens de sa condition et les cultivateurs du type Constant ou Rouet. C'est le fossé qui sépare ceux qui possèdent un fusil et ceux qui n'ont qu'un manche de pelle pour se défouler. Le kroumir survit en effectuant des petits travaux ici et là. En août 1893, il était sans doute depuis plusieurs mois au chômage en raison du retour de la crise dans le monde rural. On peut penser qu'il n'a pas été embauché par la Compagnie des salins pour le levage car à 36 ans il était déjà considéré comme trop vieux pour exercer ce genre de travail. Le kroumir est un homme du peuple en voie de marginalisation, car le seul capital qu'il possède, sa force physique, décline inexorablement avec l'âge.

Sa position marginale dans la société aigues-mortaise s'illustre par le fait que personne ne témoignera en sa faveur lors du procès. Au contraire, c'est lui qui sera le plus chargé par les

témoins du pays. Parmi les 17 accusés, c'est aussi celui qui est décrit par les journalistes sous le jour le plus négatif. C'est même le seul qui fasse l'objet de descriptions physiques stigmatisantes. « Sinistre débraillé à peine vêtu d'une chemise d'une couleur indéfinissable et d'un pantalon qui tombe en loque », écrit le journaliste du *Figaro* au moment du procès. D'après le *Petit Parisien*, il a une tête étrange, des « yeux injectés de sang et profondément enfoncés dans l'orbite. Son nez crochu ressemble à un bec d'oiseau, il a le front large et bombé ».

Plusieurs éléments donnent à penser que le kroumir était particulièrement « travaillé » par le besoin de reconnaissance publique, le besoin de « faire son intéressant », particulièrement lorsqu'il était sous l'emprise de l'alcool (ce qui était le cas le 17 août). Lorsque le juge lui demande d'où lui vient son surnom, il raconte qu'un soir de beuverie dans un cabaret d'Aigues-Mortes, il est monté sur une table en criant : « c'est moi le kroumir » et le surnom lui est resté.

Le fait que de tels surnoms aient pu circuler dans les classes populaires est une illustration de l'impact des conquêtes coloniales dans l'imaginaire ouvrier. Les Kroumirs étaient en effet des cavaliers tunisiens dont les incursions en Algérie (alors sous contrôle français) ont servi de prétexte à l'invasion de la Tunisie par la France, écartant du même coup les prétentions italiennes sur ce territoire. On peut donc penser que Buffard s'est lui-même surnommé le « kroumir » en 1881, au moment où l'affrontement entre la France et l'Italie au sujet de la Tunisie a fait la une de tous les journaux (provoquant la rixe des « Vêpres marseillaises » dont j'ai parlé plus haut).

Plus exotique, donc plus sauvage, que l'« ours » (l'Italien), le « kroumir » (autrement dit l'« Arabe ») fait son entrée dans le vocabulaire ouvrier. Il faut tenir compte des connotations sexuelles qui accompagnent fréquemment ces désignations. Dans le langage traditionnel, l'« ours » désignait l'Italien voleur de femmes. Les fantasmes sur les performances sexuelles des Transalpins s'étaient alors en toutes lettres, même dans des publications jugées « sérieuses ». (Le rapport d'un ingénieur de la sidérurgie lorraine évoque à la même époque les « appétits génésiques extraordinaires » des immigrés italiens de la région). Dans cette perspective, le kroumir, c'est l'Arabe qui fait encore mieux que l'ours.

Cette auto-désignation illustre une caractéristique typique des fractions les plus marginalisées des milieux populaires qui consiste à se valoriser en prenant des noms qui sonnent bien et qui font viril. C'est une façon aussi de nommer leur opposition à une société qui ne leur fait pas de place en utilisant des termes censés choquer et faire peur aux bourgeois, dans une logique de provocation (aujourd'hui, une partie du vote Le Pen s'explique par ce genre de comportements).

Le 17 août a été le seul jour de sa vie où le kroumir a été la vedette, placé au centre de l'intérêt public, puisque la population d'Aigues-Mortes le regardait frapper sous les remparts, au point de lui signaler qu'un Italien remuait encore pour qu'il l'achève.

4. Marcel Biblemont, (dit Bile ou Bidile), 16 ans et demi, garçon boucher, sans domicile fixe.

Aux salins, on l'appelle « le Parisien ». C'est lui qui a escaladé la toiture de la boulangerie pour planter le drapeau de la révolte. Il a été dans tous les points chauds lors de la journée du 17 août. Biblemont incarne un profil de trimard dont on parle beaucoup à la fin du XIXe siècle : celui des enfants qui s'échappent de leurs familles à l'adolescence (souvent parce qu'ils sont maltraités) pour mener une vie errante. La caractéristique des « Parisiens » tient au fait qu'ils sont plus « délurés », plus « avancés » que les ouvriers de province. Ce sont eux qui véhiculent le plus souvent les discours de révolte contre l'ordre établi. Ils intègrent fréquemment dans leurs propos des bribes de l'actualité politique, du genre « il ne faut pas de Crispi ici ». Ce sont des « roublards », ceux qui connaissent toutes les ruses pour échapper à la police.

On constate que Biblemont est le seul de tous les accusés qui ait tenté d'échapper à la justice en prenant une fausse identité (celle de son beau-frère Louis Dif). Arrêté par les gendarmes, il les menace en disant : « vous pouvez me couper la tête si vous voulez, tas d'assassins ; à Cayenne ».

La référence à Cayenne est à relier à la terrible loi de 1885 qui prévoit des peines de relégation au bagne pour les « criminels récidivistes » (cf. annexe A).

5. Felix Lotte, (dit le boiteux), 33 ans, sans domicile fixe.

Arrêté après la bagarre complètement ivre, couvert de sang, il avait subi auparavant 10 condamnations pour mendicité, vagabondage, outrages. C'est l'exemple type du trimard qui en raison de son handicap physique est condamné à la dérive.

6. Marius Terras, le maire.

C'est le premier maire républicain d'Aigues-Mortes. Il représente bien cette nouvelle classe moyenne qui a pu accéder aux responsabilités politiques, grâce aux réformes républicaines. Il bénéficie de la confiance de ses concitoyens qui l'ont élu à leur tête. Mais le massacre du 17 août montre la fragilité de ces politiciens amateurs. L'une des obsessions de Terras, depuis son accession à la mairie, concernait la sécurité pendant les mois d'août et septembre. Depuis plusieurs années, le conseil municipal émettait des « vœux » auprès du préfet pour obtenir des renforts de gendarmerie, en raison du « grand nombre d'ouvriers étrangers qui se rendent dans notre commune ». Le 9 août 1892, le maire avait encore écrit à ce sujet au préfet pour déplorer qu'aucune mesure n'ait été prise alors que la commune comptait 2000 personnes en plus, « la plupart de nationalité italienne ou repris de justice ». Il soulignait qu'il y avait là un « danger très sérieux pour la sécurité des habitants. Notre campagne en souffre également beaucoup. On y signale à chaque instant des déprédations que les propriétaires sont impuissants à empêcher, contre les maraudeurs armés de couteaux, menaçant de s'en servir contre quiconque voudrait les chasser des vignes ».

Ceint de son écharpe il a réussi à ramener une partie des Italiens enfermés à la boulangerie jusqu'à la gare. Néanmoins, Terras va vivre cette journée de violence avec la peur au ventre. Dès le 22 août, le procureur de Nîmes souligne son absence de fermeté vis à vis des auteurs de troubles, et sa « prudente persistance à se tenir loin des lieux où il y avait quelques dangers à courir ». Le consul d'Italie qui le rencontrera à Aigues-Mortes quelques jours après les événements le décrit comme un petit homme attristé, qui éclate en larmes car il « avait honte que des faits d'une férocité inouïe aient pu éclater dans sa commune ». Dans sa lettre de démission, il expliquera que la maladresse des deux avis qu'il a fait placarder sur les murs de la ville s'explique par l'intense émotion qui s'est emparée de lui à ce moment-là.

La campagne menée contre Marius Terras par la presse britannique (notamment le *Times*) et par la presse italienne fera de lui le jouet du bras de fer diplomatique entre la France et l'Italie. Le gouvernement cèdera aux pressions en le suspendant provisoirement de ses fonctions. Ecoeuré d'avoir été ainsi « lâché » par le pouvoir central (alors qu'il venait d'être rassuré par le président de la République qui avait tenu lui-même à le recevoir), Terras préférera démissionner de ses fonctions et renoncera à la politique. « Comme je tiens à reprendre la vie tranquille que j'ai menée jusqu'au moment où la confiance de mes concitoyens m'a appelé à la mairie, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission ». Finalement, ce politicien « amateur » a servi de fusible et de bouc émissaire, permettant de mettre un terme à l'affaire.

7. Louis Hugou, juge de paix à Aigues-Mortes.

Il apparaît comme l'un des rares personnages positifs de cette tragédie. Il a été « sur le terrain » du début à la fin, pour tenter de pacifier les esprits et d'empêcher la violence. Il a donc honoré sa fonction, parvenant à désamorcer la première rixe entre Français et Italiens. Cela lui a valu par la suite d'être accusé de défendre « les Italiens contre les Français ». Hugou apparaît aussi comme un laïc, qui ne ménage pas ses mots à l'égard du curé. Ce dernier ayant alimenté la

rumeur d'un retour des Italiens, le juge de paix écrit au procureur général de Nîmes, le 22 septembre 1893 : « ce prêtre aurait mieux fait de garder le silence après les événements douloureux qui se sont passés dans notre ville. Il n'a pas fait preuve de bon sens par sa conduite ». En 1885, Hugou avait estimé que les forces de gendarmerie étaient suffisantes dans la commune, en ajoutant : « Je trouve étrange qu'une société privée demande une brigade de gendarmerie supplémentaire pour maintenir la tranquillité dans les salins. C'est à elle de trouver les moyens disciplinaires pour contenir les ouvriers qu'elle embauche ». Il sera accusé par les conservateurs d'avoir contribué au « laxisme » face aux semeurs de troubles.

8. Le directeur des salins d'Aigues-Mortes.

On peut imaginer que le patron des salins d'Aigues-Mortes (que je n'ai pas encore réussi à identifier précisément) a connu l'époque où il invitait le préfet à de somptueuses parties de chasses sur les marais et appelait tous ses ouvriers par leur prénom. Obligé de s'adapter aux mutations du capitalisme pour satisfaire des actionnaires inquiets de la diminution des bénéfices (en raison de la Grande Dépression), il doit jongler désormais avec une multitude de paramètres. Pour baisser les coûts salariaux, il a dû se résoudre à embaucher des Piémontais, en arguant de la « liberté du travail », tout en défendant malgré tout le principe d'égalité des salaires entre tous les ouvriers. Il a réussi à faire avaliser sa version des événements par la presse, tout en désamorçant la colère de la population locale. Le licenciement des Italiens a été une manière spectaculaire de donner raison aux émeutiers, afin d'éviter un embrasement général des salins. La compagnie en payera le prix puisque qu'elle mettra deux mois pour achever les travaux de levage du sel, au lieu d'une semaine, ne trouvant pas suffisamment d'ouvriers pour le faire.

Le directeur des salins d'Aigues-Mortes sera néanmoins récompensé par les actionnaires. Le conseil d'administration réuni à Montpellier, le 9 septembre 1893, commence par examiner les ventes « et la répartition des bénéfices du mois de juin ». « Il lui est rendu compte des troubles d'Aigues-Mortes et de leurs conséquences pour le levage (...). Le Conseil décide que des félicitations et des remerciements seront adressés au directeur des exploitations pour la manière dont il a conduit les affaires de la compagnie dans cette pénible crise ». Les employés sont eux aussi félicités « pour l'habileté et le sang froid dans ils ont fait preuve ». Les représentants des actionnaires prennent ensuite connaissance d'une demande d'indemnités présentée par le consulat d'Italie, en faveur des ouvriers blessés. Mais il ne donne pas suite. En revanche, il approuve le paiement d'indemnités pour les gendarmes.

9. Durando, le consul italien de Marseille.

Durando, le consul d'Italie à Marseille et le vice consul, le comte Dall'Aste, incarnent le milieu aristocratique qui occupait alors une position hégémonique au sein de la diplomatie (même en France, comme le montre Marcel Proust, l'aristocratie avait gardé de fortes positions dans la diplomatie). Le consul et le vice-consul sont proches du marquis Paulucci de Calbello, qui a été longtemps conseiller de l'ambassade d'Italie à Paris. Ils connaissent bien le vicomte de Lavaur de Sainte Fortunade, qui est alors le chargé d'affaires français auprès du gouvernement italien (il était dans le palais Farnèse quand les manifestants italiens l'ont assailli au lendemain du pogrom d'Aigues-Mortes).

Les membres du consulat d'Italie à Marseille sont donc beaucoup plus proches de la bonne société marseillaise et parisienne que des ouvriers italiens des quartiers populaires. Mis en cause, le consul va néanmoins s'efforcer de « rattraper le coup ». Quelques jours après les événements, il visite le salin du Peccais, avec le directeur de la CSM ; il rend visite au préfet et au maire d'Aigues-Mortes. Dans le même temps, il persuade l'ambassadeur d'Italie à Paris d'intervenir pour libérer Giordano, concession que ne peuvent pas faire les autorités françaises car elle

susciterait un tollé dans l'opinion. Durando aura néanmoins satisfaction sur deux points. D'une part, il obtient la « tête » du maire d'Aigues-Mortes. D'autre part, il est autorisé à suivre le déroulement du procès d'Angoulême, comme spectateur. Mais cette décision maladroite se retournera contre lui. Accusé par les autorités françaises de vouloir faire pression sur la justice, il se justifiera en affirmant qu'il est venu au procès uniquement pour s'assurer que les Italiens « n'avaient pas manqué à leur devoir d'hospitalité envers la France ». Ces propos seront jugés scandaleux en Italie.

10. Giovanni Giordano, né en 1869, journalier, sans domicile fixe.

C'est l'un des principaux personnages de cette histoire. Il a été impliqué dès le début (puisque'il a été au centre de la première rixe) et il quittera la scène le dernier, puisque'il sera le seul Italien à figurer sur le banc des accusés. Les journalistes qui assisteront au procès seront frappés par le fait qu'il parle très correctement le français même avec plus d'aisance que certains ouvriers locaux. Le correspondant du *Figaro* évoque sa « figure matoise », et affirme qu'il « éclate à chaque instant d'un rire niais essayant de se faire passer pour plus naïf qu'il ne l'est ». Bien qu'il soit lui aussi originaire du Piémont (il est né dans le village de Vernante, dans la province de Cueno, d'où viennent la majorité des ouvriers italiens travaillant dans les salins du Peccais), on peut imaginer que Giordano vivait depuis longtemps en France. C'est pourquoi on peut voir en lui un représentant typique de la « deuxième génération », écartelé entre son village d'origine et son pays d'accueil.

L'enquête établira qu'il a été condamné pour vol par la cour d'assises du Gard, en juillet 1889. Un arrêté d'expulsion a été pris contre lui le 27 juin 1890 (en vertu de la logique républicaine de la « double peine »), puis il est à nouveau condamné au début 1893 pour infraction à cet arrêté. Il est revenu une nouvelle fois illégalement en France pour se faire embaucher aux salins d'Aigues-Mortes en août 1893. C'est donc un « clandestin », un « sans papier ». Mais la direction des salins a « fermé les yeux » sur la situation illégale de Giordano (Il est vrai que le décret de 1888 n'était pas appliqué pour les saisonniers). On peut supposer toutefois qu'il a été condamné en assises pour un petit délit puisque le consulat d'Italie décide d'intervenir officiellement en sa faveur, en raison des « bons renseignements » glanés sur lui.

Sa position de « go-between » explique qu'il soit devenu, dès le début de l'affrontement, le porte-parole des Piémontais car il est bilingue, alors que ses camarades ne parlent que le dialecte. Lorsqu'il s'adresse aux autorités françaises, il est enclin à reprendre le vocabulaire officiel et à se présenter lui-même comme « Italien » plutôt que comme Piémontais. Le comportement de Giordano rappelle aussi la posture caractéristique des « deuxièmes générations », en raison de son hyper réactivité à l'égard des insultes « racistes ». Sa réaction violente au marais de la Fangouse s'explique certainement par ce fait.

Grièvement blessé, sous les remparts d'Aigues-Mortes, il est resté à l'hôpital jusqu'au 27 septembre, jour où les gendarmes sont venus le chercher, alors même qu'il était encore convalescent, pour l'inculper. Le procureur d'Angoulême, dans une lettre adressée au Garde des Sceaux, reconnaîtra lui-même après coup, que « l'accusation relevée contre Giordano était d'une exagération manifeste ». Mais finalement, il sera le seul à faire les frais de cette affaire. Bien qu'il ait été acquitté comme les 16 inculpés français, il purgera néanmoins sa peine de clandestin et sera expulsé du territoire national.

11. Caterina Calori, « une pauvre femme qui habite un quartier populaire de Turin », femme de ménage chez un propriétaire d'Aigues-Mortes.

Dans l'état actuel de ma recherche, je manque d'éléments sur les autres victimes de ce massacre. Je dispose seulement de quelques indices sur le couple qui a fait l'objet de la dernière agression,

le 17 août en début d'après-midi, agression qui coûtera la vie à Bartolomeo Calori. En partant d'un ouvrage publié récemment, qui raconte la vie d'une Piémontaise, nourrice à Marseille au début du siècle, je compléterai ultérieurement le portrait de ce personnage féminin, symbolisant la situation des femmes immigrées à cette époque.

12. Bartolomeo Calori, journalier, originaire de Turin.

Etant donné que le rapport d'enquête sur la première rixe de Fangouse indique que l'ouvrier qui a lavé sa chemise dans le baquet d'eau potable des Français était un « Turinois », on peut faire le lien avec l'agression finale, puisque la femme de Calori est présentée elle aussi comme « Turinoise ». On peut considérer Bartolomeo Calori, comme un immigré typique de première génération. Encore très proche de sa communauté d'origine, il ne parle pas le français. Son principal souci, c'est de gagner le plus d'argent possible au cours de la récolte du sel et des vendanges. Il est donc particulièrement agressif à l'égard des Français qui ne remplissent pas complètement leur brouette. Il a vécu son enfance dans l'un des villages piémontais que je décris en annexe (A), et son « estime de soi » a été modelée par le culte de la force physique. C'est lui qui a ironisé sur les faiblesses du « boîteux » et il a succombé victime de l'ultime vengeance de ce dernier sous les yeux de « Saint Louis ».

ANNEXES

A : Quelques éléments sur les ouvriers migrants travaillant dans les salins à la fin du XIXe siècle

Les Ardéchois

Ils viennent des villages les plus pauvres du Massif Central. Leur nourriture traditionnelle est à base de soupe de rave, de galette de sarrasin et de chataîgnes. Grâce au chemin de fer, ils ont pris l'habitude de partir pour un mois ou 5 semaines dans le midi, enchaînant la récolte du sel et les vendanges. Alors qu'ils gagnent 50 sous par jour dans leur village, ils peuvent gagner 4 FR/jour comme vendangeur et plus de 10 fr/jour, comme je l'ai dit, au levage du sel. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, ils ne sont pas considérés comme de « vrais Français » par les gens des villes. Ils ne parlent que le patois, les plus âgés sont illettrés. Dans leurs périple migratoires, ils vivent entre eux, sans grand contact avec la population extérieure.

Les Piémontais

Les traditions d'émigration étaient très anciennes dans le Piémont, mais elles se sont intensifiées après 1850. Le fort développement de la natalité accentue encore la misère des villages de montagnes et contraint pratiquement toutes les familles à émigrer. Cette culture de l'émigration est inculquée dès le plus jeune âge. La France est le débouché naturel de ces mouvements migratoires, en raison de liens historiques anciens. La région de Coni, d'où proviennent un grand nombre d'ouvriers des salins d'Aigues-Mortes, a été un département français sous le 1^{er} empire. Jusqu'en 1860, la Savoie était rattachée au royaume de Piémont-Sardaigne. Lorsque Nuto Revelli a enquêté dans ces villages (au cours des années 1970), la plupart des habitants nés avant 1914, ne se considéraient pas comme « Italiens ». Même quand ils avaient fait la guerre pour l'Italie et avaient gardé, dans une boîte en fer, leurs « papés » ou « la médaille commémorative des guerres livrées pour l'indépendance et l'unité de l'Italie », ils disaient : « Nous les Piémontais ».

L'éducation à l'effort commence très tôt car les villageois savent que la force physique est le seul capital qu'ils peuvent léguer à leurs enfants. Comme dit l'un de ces vieux Piémontais, « A la

matin, pan e bastun » (le matin, du pain et du bâton). Dès l'adolescence, ils se livrent à des compétitions pour l'honneur qui font les réputations locales. Celui qui réussit à porter 150 kg de « lose » (plaques d'ardoise) le jour de la fête du village devient célèbre.

Leur condition de montagnards les rapproche des Auvergnats ou des Ardèchois. La nourriture de base, c'est la pomme de terre, la polenta et les chataîgnes. Alors que l'insulte la plus fréquente consiste à les traiter de « mangeurs de macaronis », en réalité, pour les pauvres de ces villages, les macaronis c'est seulement pour les jours de fête (à carnaval, Pâques et Noël). Ce monde paysan est profondément résigné et conformiste, comme en témoigne ce proverbe: « l'acqua enta sempre lasela 'ndé'n tel bas » (il faut toujours laisser couler l'eau vers le bas).

A la fin du XIXe siècle, les garçons de ferme (« I vacherot ») désertent l'école en masse. Ils y vont un peu avant Noël jusqu'à Pâques. Mais ensuite les parents les obligent à travailler. « Quand la neige s'en allait, on nous louait ». Beaucoup se retrouvent, dès l'âge de 12 ans, sur le célèbre « marché aux bergers » de Barcelonnette. Certains vont « a sado » (à l'aumône) dans les rues de Nice ou de Marseille, pendant que le père cherche du travail. Beaucoup d'enfants exercent des petits métiers traditionnels. C'est le cas des musiciens ambulants (cf. « Sans famille » d'Hector Malot), des modèles ou des apprentis verriers. Mais le commerce des enfants commence à être publiquement dénoncés à la fin du XIXe siècle.

Pour ces émigrants, le levage du sel est l'une des activités qui leur permet de valoriser leur compétence physique. Grâce au travail au rendement instauré par la CSM, ils peuvent gagner de 180 à 200 livres net, de quoi s'habiller et se chausser toute l'année.

Ces migrants temporaires forment un monde séparé de l'immigration italienne enracinée en Provence. Il existe déjà à la fin du XIXe siècle une « deuxième génération » qui s'est fixée dans la région, et qui ne voit pas forcément ces nomades d'un bon œil. Lors du pogrom du 17 août, les familles italiennes domiciliées à Aigues-Mortes ne seront jamais inquiétées.

Les trimards

Alors que dans la première moitié du XIXe siècle, les travailleurs itinérants étaient surtout des ouvriers qualifiés (comme les compagnons du tour de France), après 1870, ce sont des travailleurs déclassés. Ils forment un milieu hétérogène qui compte un certain nombre d'individus inaptes au travail, souvent pour des raisons d'ordre psychique (on compte parmi eux un grand nombre d'enfants maltraités). Mais le milieu des trimards est peuplé aussi d'ouvriers qui ont été exclus du marché du travail, en raison des mutations du capitalisme : journaliers qui ne trouvent plus à s'embaucher comme manœuvre à cause de la mécanisation de la manutention, anciens artisans (cordonniers, boulangers, maçons, etc.) acculés à la faillite. Plus le temps passe, plus il leur est difficile de se réinsérer. A une époque où le fait de ne pas pouvoir attester d'un domicile fixe est un délit, les trimards subissent de multiples condamnations, ce qui n'incite guère les patrons à les embaucher.

Victimes des mutations économiques, ils sont aussi victimes de la démocratisation de la société, version IIIe République. Autrefois, les ouvriers errants faisaient partie du « peuple des bas fonds », ces « classes dangereuses » que Victor Hugo et Eugène Sue ont décrites dans leurs romans. Désormais, il existe une ligne de démarcation au sein des milieux populaires. Les ouvriers enracinés, ayant un métier stable et une famille ont été intégrés dans les structures de la société républicaine. Les autres font l'objet d'une terrible répression. La loi de 1885 sur la récidive punit de bannissement (le bagne de Cayenne) des individus ayant commis parfois des délits mineurs. L'intégration des paysans au jeu parlementaire explique aussi la multiplication des discours sécuritaires contre les tsiganes et les vagabonds, relayés par une presse populaire friande de faits divers. Tout cela explique la haine que les trimards vouent aux forces de l'ordre.

Les trimards ayant perdu leur ancrage local sont souvent les plus enclins à mettre en avant leur

nationalité française. De tous les ouvriers de cette époque, ce sont eux qui ont le plus fréquemment affaire à l'Etat, étant donné qu'ils sont contrôlés sans arrêt et passent souvent au tribunal (cf. ici l'exemple du « boiteux », Felix Lotte, qui a déjà subi 10 condamnations pour mendicité, vagabondage, outrage à agents, à l'âge de 33 ans). Ils doivent donc constamment répondre à la question que les gendarmes et les juges leur posent sur leur « nationalité ». Ayant intériorisé le regard des dominants sur leur condition sociale, il ne leur reste qu'un motif de fierté légitime : le fait d'être français.

B : les courses de taureau à Aigues-Mortes.

Au début du siècle, les taureaux, partis des prés situés près de la Tour Carbonnière passaient le Pont Rouge, prenaient le boulevard Diderot, passaient la Tour Villeuneuve, entraient par la Porte de la Reine et remontaient la rue Emile Jamais jusqu'au toril situé dans la rue Sadi Carnot. La place était barricadée d'échafaudages de fortune. Les aigues-mortais de tous âges escaladaient et se réunissaient au-dessus tant bien que mal. La course pouvait commencer.

En 1904, le plan changea de place car la foule de plus en plus nombreuse rendait la place Saint-Louis de plus en plus petite. Le plan déménagea vers les remparts sud, à son emplacement actuel. Au fil des années, chaque habitant construisit son propre théâtre, avec des bancs en bois et une échelle intérieure. Les théâtres devinrent de plus en plus pratiques et de plus en plus beaux, selon les moyens ou l'habileté des uns et des autres. Il faudra une dizaine d'années pour que l'ensemble se structure et qu'une arène éphémère mais raisonnablement confortable et sûre voit le jour. Aujourd'hui, il a plus de théâtres que d'emplacements, on procède alors, dans la semaine qui précède la fête, à un tirage au sort.

La "fête" à Aigues-Mortes a lieu à la mi-October. Pendant toute la semaine, chaque matin, les gardians escortent un groupe de 4 taureaux, depuis les prés (où ils vivent) jusqu'aux arènes (où ils vont courir). C'est *l'Abrivado*. Ils traversent la ville en empruntant le boulevard Gambetta. Chaque aigues-mortais installe son "théâtre" pour former une arène provisoire à l'extérieur des remparts. C'est là que se déroulera tous les après-midi, la course camarguaise. Et le soir, la "Bendido" les ramène aux prés, un par un. Certains tentent d'effrayer les chevaux pour faire échapper un taureau. C'est alors la panique générale en ville.

C : Musiques et chants.

La musique joue à l'époque un grand rôle pour différencier les milieux sociaux et stimuler les engagements. S'imposent ici les chants traditionnels piémontais et languedociens, les chants ouvriers, la Marseillaise et, naturellement, la musique de Verdi.